



Habilitations des organismes
de formation et certifications



Formations des animateurs
et sécurité des mineurs



Service civique



Hébergement et accès au logement

CHIFFRES-CLÉS

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Édition 2019



Cohésion sociale



Vie associative



Sport pour tous



Accueil des demandeurs d'asile
et intégration des réfugiés



Égalité des chances



Équipements sportifs



ÉDITO



Philippe BAYOT

*Directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale
de Bourgogne-Franche-Comté*



Quelques chiffres pour mieux se repérer en Bourgogne-Franche-Comté ...

La Bourgogne-Franche-Comté est une région rurale avec une croissance démographique située autour de l'axe Rhin-Rhône et le long de la frontière suisse. Elle est plutôt préservée de la pauvreté monétaire avec un taux de pauvreté de 12,8 %.

Elle dispose d'une part importante de logements vacants (9,7 %, rang 1/13). La part des volontaires en service civique est de 11 pour 1 000 jeunes de 16 à 25 ans. Elle accueille plus de 630 000 licenciés sportifs et connaît une hausse de l'emploi dans le sport et l'animation (20 % en 5 ans). Elle délivre près de 4 000 diplômes dans le champ des formations sociales, paramédicales, sport et animation. Enfin, elle déploie près de 900 contrôles par an pour garantir la protection des usagers et le bon usage des fonds publics.

Voici un échantillon de quelques informations que vous trouverez dans l'édition 2019 des chiffres clés de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS). Ils permettent de caractériser la région dans son ensemble et de la situer par rapport au niveau national. Ils veillent également à apporter un éclairage sur les spécificités locales en proposant des tableaux d'indicateurs déclinés à l'échelon départemental, ainsi que des cartes mettant en évidence les atouts et fragilités des territoires qui composent notre région.

Cet état des lieux constitue un outil précieux, à la disposition de tous les acteurs et professionnels de la région pour étayer leurs réflexions, nourrir les débats et orienter l'action publique dans les champs de la jeunesse, de la citoyenneté, du sport et de la cohésion sociale.

J'espère qu'il vous accompagnera dans vos prises de décisions et vous en souhaite une bonne lecture.



SOMMAIRE

DONNÉES GÉNÉRALES

GÉOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE	04
EMPLOI ET CHÔMAGE	06

COHÉSION SOCIALE

REVENUS ET PAUVRETÉ	08
ACTIVITÉ ET PRÉCARITÉ	10
STRUCTURE FAMILIALE ET PRÉCARITÉ	12
LOGEMENT	14
HÉBERGEMENT DE DROIT COMMUN	16
LA DEMANDE D'ASILE	18

JEUNESSE, ÉGALITÉ, CITOYENNETÉ

POLITIQUE DE LA VILLE	20
DÉMOGRAPHIE DE LA JEUNESSE.....	22
SERVICE CIVIQUE.....	24
RÉUSSITE ÉDUCATIVE	26
VIE ASSOCIATIVE	28

FORMATIONS, CERTIFICATIONS, EMPLOI

LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LA DRJSCS	30
---	----

SPORT

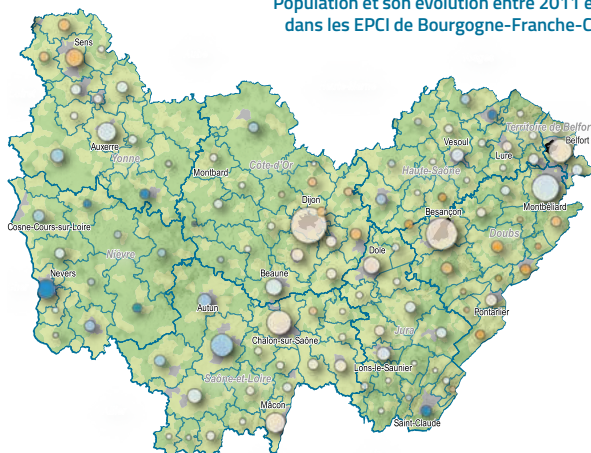
PRATIQUES SPORTIVE EN CLUBS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	32
SOUTIEN À L'EMPLOI ET À L'APPRENTISSAGE PAR LE CNDS.....	34
DONNÉES SPORT	36

INSPECTION CONTRÔLE ÉVALUATION (ICE)	38
--------------------------------------	----

GÉOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE

UNE POPULATION DE MOINS EN MOINS NOMBREUSE DANS LES ZONES PEU DENSES, UN DÉVELOPPEMENT AUTOUR DES VILLES ET VERS LA FRONTIÈRE SUISSE

Population et son évolution entre 2011 et 2016
dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



POPULATION PAR EPCI EN 2016



DENSITÉ COMMUNALE

- Communes densément peuplées
- Communes de densité intermédiaire
- Communes peu denses
- Communes très peu denses

ÉVOLUTION ANNUELLE 2011-2016 (%)

- 1,0 et plus
- 0,5 à <1,0
- 0 à <0,5
- 0,5 à <0
- 1,0 à <-0,5
- moins de 1,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2011-2016 ; grille densité 2013. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/SCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

■ CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE AUTOUR DE L'ARC RHIN-RHÔNE ET LE LONG DE LA FRONTIÈRE SUISSE

La Bourgogne-Franche-Comté est une vaste région de l'est de la France qui s'étend sur 47 800 km² et 8 départements. La population y est très disséminée. La partie ouest de la région est très peu dense contrairement aux zones plus à l'est. La densité y est deux fois plus faible qu'en France, soit 59 habitant par km². Cela tient pour partie au relief. En effet, trois massifs structurent le territoire :

le massif du Jura, le long des 230 km de frontière avec la Suisse, le massif des Vosges situé au nord-est de la région, à la frontière avec la région Grand-Est et enfin, le massif du Morvan à la rencontre des quatre départements bourguignons : la Côte-d'Or, l'Yonne, la Nièvre et la Saône-et-Loire.

Deux axes de communication d'importance traversent la Bourgogne-Franche-Comté : celui qui relie la région parisienne au sud de la France et celui qui relie le Rhin au Rhône. La population se concentre massivement

sur cet axe Rhin-Rhône avec, en particulier, les plus grandes agglomérations de la région : Dijon et Besançon, les seules villes de plus de 100 000 habitants, suivies de Montbéliard, Belfort et Chalon-sur-Saône.

Au total, 2 818 340 habitants peuplent le territoire au 1^{er} janvier 2016. C'est l'une des régions les moins peuplées de France (11^e rang sur les 13 régions métropolitaines). Plus de 3 700 communes structurent le territoire (10,6 % des communes françaises), dont la moitié comptent moins de 270 habitants.

En dehors des grandes agglomérations, la région attire peu d'habitants. L'évolution de la population est la plus faible de France. Elle stagne entre 2011 et 2016 alors qu'elle progresse de 0,44 % par an en France. Les disparités sont marquées. La population se développe sur les axes de communication (nord de l'Yonne en raison de l'attractivité parisienne), sur l'arc Mâcon-Dijon-Besançon-Belfort, ainsi que dans les

territoires frontaliers (en raison de l'attractivité des emplois et des rémunérations en Suisse). En revanche, la population baisse fortement dans certaines zones désindustrialisées. La Nièvre enregistre la plus forte baisse de France. Celle-ci est due en partie au déclin de la population jeune (plus forte baisse de France également) et à l'importance de la population âgée (3^e taux de plus de 75 ans de France). C'est aussi le seul département à cumuler un solde naturel et un solde migratoire défavorables.

■ DÉFINITIONS

La croissance démographique (ou accroissement démographique) représente la variation de la population dans le temps. Elle se décompose en deux parties distinctes :

le solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période,

le solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

CHIFFRES CLÉS BFC



Population en 2016 :
2 818 340 hbts au 1^{er}
janvier 2016 (Rang 11/13)

Superficie :
47 800 km² (rang 5/13)

Densité :
59 hab/km² (rang 12/13)

**Taux de croissance annuel
moyen 2011-2016 :**
0,0 % (Rang 13/13)

Départements	Population 2016	Densité (hab/km ²)	Part de la population (en %)		Évolution annuelle moyenne 2011-2016 (en %)				
			- de 25 ans	+ de 75 ans	Population	Solde naturel	Solde migratoire	- de 25 ans	+ de 75 ans
CÔTE-D'OR	533 213	60,8	30,1	9,7	0,3	0,2	0,1	-0,1	1,0
DOUBS	538 549	102,9	31,1	9,1	0,4	0,5	-0,1	-0,1	1,9
JURA	260 517	52,1	27,6	11,2	-0,1	0,0	-0,1	-0,9	0,9
NIÈVRE	209 161	30,7	23,7	14,2	-0,9	-0,5	-0,3	-1,7	0,1
HAUTE-SAÔNE	237 242	44,3	27,6	10,3	-0,2	0,1	-0,3	-1,0	1,0
SAÔNE-ET-LOIRE	555 023	64,7	26,2	12,4	0,0	-0,1	0,1	-0,5	0,8
YONNE	340 544	45,9	27,2	11,4	-0,1	-0,1	0,0	-0,7	0,3
TERRITOIRE DE BELFORT	144 089	236,4	30,5	9,0	0,1	0,3	-0,2	-0,5	1,3
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2 818 338	59,0	28,3	10,8	0,0	0,1	-0,1	-0,5	0,9
FRANCE MÉTROPOLITAINE	66 361 658	104,9	30,1	9,3	0,4	0,4	0,1	0,0	1,1

Source : Insee, RP2011-RP2016.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

« Emploi démographie » - *Observatoire Pôle Emploi, Chiffres- clés, octobre 2019*

La deuxième couronne des grandes villes de Bourgogne-Franche-Comté devient moins attractive. Insee Flash - N° 75 Bourgogne-Franche-Comté - janvier 2019.

En Bourgogne-Franche-Comté, le déficit naturel continue de se creuser en 2017. Insee Analyses - N° 47 Bourgogne-Franche-Comté par département - janvier 2019.

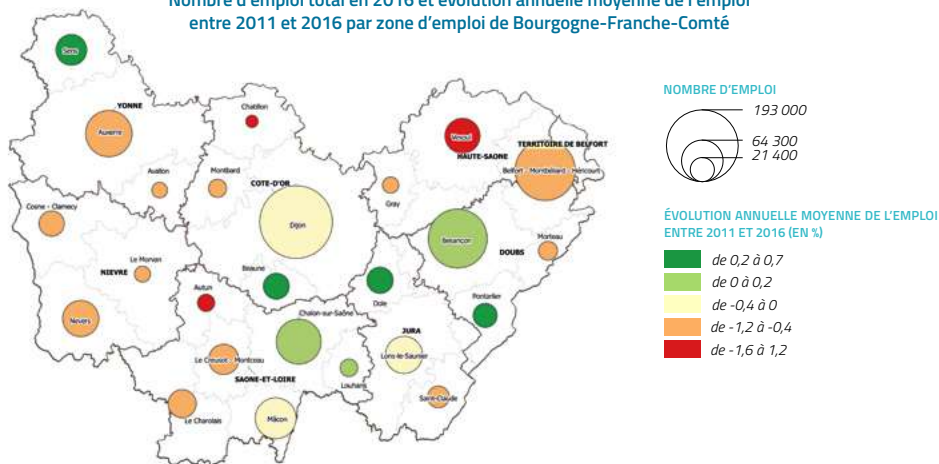
Populations légales en Bourgogne-Franche-Comté : 2 818 338 habitants au 1^{er} janvier 2016. Insee Flash - N° 72 Bourgogne-Franche-Comté - janvier 2019.

Dijon et Besançon gagnent des habitants, la croissance de la population ralentit dans les petites communes. Insee Analyses - N° 73 Bourgogne-Franche-Comté par département - décembre 2018.

EMPLOI ET CHÔMAGE

UNE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI PEU FAVORABLE MAIS UN TAUX DE CHÔMAGE FAIBLE

Nombre d'emploi total en 2016 et évolution annuelle moyenne de l'emploi entre 2011 et 2016 par zone d'emploi de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee ; Estimations d'emploi. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/SCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

■ ENTRE 2011 ET 2016, UNE PROGRESSION DE L'EMPLOI PLUS FAVORABLE DANS LES ZONES D'EMPLOI DU CENTRE-EST DE LA RÉGION

La Bourgogne-Franche-Comté compte 1 090 900 emplois sur son territoire en 2017, soit 4 % des emplois de France métropolitaine. Petite région sur le plan démographique, elle se classe parmi les dernières régions françaises en termes de volume d'emploi, juste devant le Centre-Val de Loire et la Corse.

Avec près de 16,4 % d'emplois dans l'industrie, soit 4,5 points de plus que la moyenne nationale, la Bourgogne-Franche-Comté est la région la plus industrielle de France métropolitaine. Cette situation tient à la présence d'activités très spécifiques (métallurgie, fabrication de matériel de transport, industrie agro-alimentaire...) requérant une main-d'œuvre nombreuse, notamment dans la moitié est, dans le Jura (21 % des emplois), en Haute-Saône (20,3 %) et dans le Doubs (19,2 %) ainsi que dans le sud de la région (près de 17 % des emplois de Saône-et-Loire). L'agriculture, tournée à la fois vers la viticulture et l'élevage, représente 3,9 % des emplois, contre 2,3 % en France métropolitaine.

Comme dans les autres régions, le tertiaire orienté vers les services à la population, reste le premier employeur,

mais son poids dans l'emploi est moindre qu'au niveau national (74 % contre 80 % en France).

Région de tradition industrielle et agricole, la Bourgogne-Franche-Comté est, depuis les années 2000, sur une dynamique économique ralentie, en particulier depuis 2008. Entre 2012 et 2017, c'est la région, après Grand Est, qui connaît l'évolution du nombre d'emplois la plus faible : ce nombre reste stable en Bourgogne-Franche-Comté, alors qu'il progresse de 0,6 % par an en moyenne en France métropolitaine. L'emploi salarié représente 89 % de l'emploi total comme en France métropolitaine. Entre les 2^{es} trimestres 2018 et 2019, le volume d'emploi salarié diminue de 0,2 % en région, alors qu'il progresse de 1,1 % au niveau national.

Depuis 2015, le taux de chômage baisse régulièrement dans tous les départements de la région, en particulier dans l'Yonne, la Nièvre et en Côte-d'Or. Cette tendance suit celle observée dans l'ensemble des territoires métropolitains. Le taux de chômage, de 7,3 % au 2^e trimestre 2019 dans la région, est inférieur de 0,9 point

à celui de la France métropolitaine, plaçant la Bourgogne-Franche-Comté au troisième rang des régions où ce taux est le plus bas. Le Territoire de Belfort est le seul département de la région au-dessus de la moyenne nationale. Au 3^e trimestre 2019, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégorie A, B ou C), s'établit en moyenne à 215 080 en Bourgogne-Franche-Comté. Sur un an, il baisse de 0,3 % moins fortement qu'au niveau national, où la baisse est de 1,9 %. Les femmes représentent 52,3 % de ces demandeurs d'emploi, une part comparable à celle de France métropolitaine.

■ DÉFINITIONS

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active au niveau local (somme des actifs occupés et des chômeurs au lieu de résidence).

Le nombre de chômeurs est issu des résultats de l'enquête Emploi de l'Insee. Il est ventilé par département selon le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (données brutes en moyenne trimestrielle), puis désaisonnalisé.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi sont regroupés en trois catégories :

- **catégorie A :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- **catégorie B :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- **catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois)

CHIFFRES CLÉS BFC



Estimations d'emploi salarié au 2^e trimestre 2019 :

969 500 (Rang 11/13)

Évolution annuelle moyenne de l'emploi total entre 2012 et 2017 : 0 % (Rang 11/13)

Taux de chômage localisé au 2^e trimestre 2019 : 7,3 % (rang 3/13)
France : 8,2 %

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de catégorie A, B et C au 3^e trimestre 2019 : 215 080 (Rang 11/13)

Départements	Nombre d'emplois en 2017 (p)	Évolut° annuelle moyenne 2012-2017 (en %)	Répartition de l'emploi par sect. d'activité en 2017 (en %)					Taux de chômage localisé au 2 ^{ème} trim. 2019 (en %)	Évolut° annuelle du taux de chômage (en %)
			Agri.	Indus.	Const.	Tert. marchand	Tert. non marchand		
CÔTE-D'OR	235 670	0,1	3,7	11,5	6,0	45,2	33,7	6,8	-0,5
DOUBS	218 531	0,3	2,3	19,2	5,3	40,4	32,7	7,5	-0,3
JURA	97 439	0,3	4,1	21,0	6,5	37,0	31,3	6,1	-0,3
NIÈVRE	75 951	-0,3	5,9	12,5	5,4	40,0	36,2	7,1	-0,5
HAUTE-SAÔNE	76 195	-0,3	4,6	20,3	6,0	34,7	34,4	7,8	-0,3
SAÔNE-ET-LOIRE	208 350	-0,2	4,8	16,9	6,3	40,7	31,2	7,5	-0,4
YONNE	123 006	-0,2	5,1	16,0	5,7	41,4	31,8	7,8	-0,5
TERR. DE BELFORT	55 742	0,7	0,6	16,2	4,7	41,4	37,0	8,8	-0,3
BFC	1 090 884	0,0	3,9	16,4	5,8	40,9	33,0	7,3	-0,4
FR. MÉTROP.	26 741 016	0,6	2,3	11,9	6,0	49,1	30,8	8,2	-0,6

Source : Insee, Estimations d'emploi (p) : données provisoires - Insee, Estimations de taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

« Tableau de bord Conjoncture : Bourgogne-Franche-Comté », Insee, 2^e trimestre 2019

« Repli de l'emploi et baisse du taux de chômage au 2^e trimestre 2019 en Bourgogne-Franche-Comté », Insee, Note conjoncture régionale, 2^e trimestre 2019

« Le chômage s'atténue et reste moins fréquent qu'en France au 2^e trimestre 2019 », Insee, Chômage en Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2019

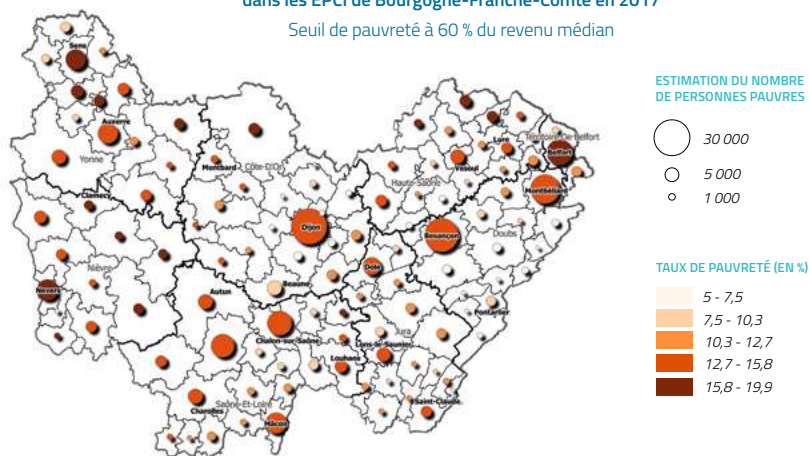
« Conjoncture Emploi Insee - Urssaf - Direccte : au 2^e trimestre 2019, le rebond de l'emploi dans le secteur public ne compense pas les pertes du privé », Insee - Urssaf - Direccte, octobre 2019

REVENUS ET PAUVRETÉ

UNE RÉGION PLUTÔT PRÉSERVÉE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE, MAIS QUI CONNAÎT DE FORTES DISPARITÉS TERRITORIALES

Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres
dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté en 2017

Seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian



Source : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; Fichier localisé social et fiscal 2017. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRDJSCS BFC/MAPIC - janv. 2020.

LES TERRITOIRES RURAUX ISOLÉS ET LES PÔLES URBAINS DAVANTAGE EXPOSÉS À LA PAUVRETÉ

En Bourgogne-Franche-Comté, les habitants bénéficient d'un revenu disponible inférieur à celui de la France métropolitaine, mais plus élevé que dans la moitié des régions. Le niveau de vie médian annuel est de 20 830 € en 2017, contre 21 110 € en France métropolitaine. De manière générale, la géographie des revenus est liée à l'influence des villes. Ainsi, la grande majorité des territoires ruraux de l'ouest de la Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi du nord de la Haute-Saône, peu denses, présentent des revenus plus faibles que dans le reste de la région : la moitié des habitants de certaines intercommunalités ont un revenu disponible inférieur à 18 500 €.

Dans les espaces les plus urbanisés de la région, où l'emploi dans le commerce et les services est plus développé, les revenus sont plus confortables. La situation peut être légèrement meilleure dans les espaces périurbains. C'est le cas des intercommunalités situées dans la périphérie de Dijon où le niveau de vie médian dépasse les 23 000 €. Les revenus élevés se concentrent dans la zone viticole le long de l'axe Dijon – Mâcon, ainsi que dans la zone frontalière avec la Suisse. Le revenu disponible médian

des résidents de ces intercommunalités dépasse 23 000 € par an. 12,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 345 100 personnes pauvres en 2017, leur niveau de vie annuel étant inférieur à 12 666 €. Ce taux est inférieur de 1,6 point à la moyenne nationale. Il place la région au 4^e rang des régions métropolitaines les moins exposées à la pauvreté monétaire. En région, la pauvreté monétaire touche de façon différenciée les départements, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté s'échelonnant de 11,3 % en Côte-d'Or à 15,5 % dans la Nièvre. À l'échelle des intercommunalités, les disparités territoriales sont encore plus marquées avec des taux de pauvreté allant de 5 % dans des communautés de communes frontalières avec la Suisse et périphérique de Dijon à 20 % dans la communauté de communes de l'agglomération Mignonne.

Deux groupes de territoires apparaissent plus fortement exposés à la pauvreté. Le premier se compose de territoires animés par des grands et moyens pôles urbains, le plus souvent industriels. Dans ces territoires très peuplés, vit une grande partie des habitants pauvres

de la région. Cette situation est due à la localisation des emplois et à la situation géographique des zones d'habitat social. Le second ensemble est constitué de territoires ruraux, isolés de l'influence des villes, en situation de stagnation ou de diminution du nombre d'habitants et / ou du nombre d'emplois. Peu denses, ils n'accueillent toutefois qu'une faible part de la population pauvre. En Bourgogne-Franche-Comté, en 2018, on dénombre 144 700 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus fixé à 1 096 euros mensuels par UC (confère encart définitions), soit un taux de bas revenus de 34 %, inférieur de 3 points à celui de la France métropolitaine. La population couverte correspondante, c'est-à-dire en comptant les conjoints et les enfants à charge, comprend plus de 345 300 personnes. La géographie de la pauvreté, mesurée par les bas revenus, conforte les disparités régionales du taux de pauvreté. Les prestations de la Caf étant versées en fonction de la situation familiale, la plupart sous conditions de ressources, les bénéficiaires de ces aides sont susceptibles de recouvrir une grande partie de la population la moins aisée financièrement.

CHIFFRES CLÉS BFC



Niveau de vie médian en 2017 (en € par UC) :
20 830 € (Rang : 7/13)

Taux de pauvreté en 2017 (%) :
12,8 % (Rang : 10/13)

Estimation du nombre de personnes pauvres en 2017 :
345 100

DÉFINITIONS

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le **niveau de vie médian** est le niveau au-dessus duquel vit la moitié de la population, l'autre moitié vivant en dessous.

Unité de consommation (UC) : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian, selon les conventions européennes. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi (Insee) à 12 666 € annuels pour 2017. Une personne (ou ménage) est considérée comme pauvre lorsque que son niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Départements	Poids du département dans la population régionale (en %)	Médiane du niveau vie (€)	Pauvreté au seuil de 60 % en 2017				Bas revenus en 2018			
			Taux (%)	Effectif	Répartition (%)	Intensité de la pauvreté (en %)	Part de la population allocataire de référence sous le seuil de bas revenus (%)	Effectif	Répartition (%)	Population couverte correspondante (allocataires, conjoints, enfants à charge)
CÔTE-D'OR	18,4	21 680 €	11,3	56 255	16,3	18,1	32,0	26 085	18,0	56 437
DOUBS	19,2	21 900 €	11,9	61 868	17,9	18,5	34,0	28 268	19,5	65 014
JURA	9,4	21 050 €	11,9	30 330	8,8	18,0	30,6	11 294	7,8	25 664
NIÈVRE	7,3	19 810 €	15,5	30 367	8,8	19,9	40,4	12 603	8,7	27 078
HAUTE-SAÔNE	8,6	20 090 €	13,4	31 047	9,0	17,7	33,3	11 696	8,1	27 551
SAÔNE-ET-LOIRE	19,9	20 230 €	12,9	68 967	20,0	17,8	33,1	26 475	18,3	61 453
YONNE	12,2	20 230 €	14,4	47 201	13,7	19,1	37,4	19 624	13,6	45 831
TERR. DE BELFORT	5,0	21 310 €	14,2	19 027	5,5	19,0	38,1	8 662	6,0	20 421
BFC	100,0	20 830 €	12,8	345 167	100,0	18,4	34,2	144 707	100,0	329 449
FR. MÉTROP.		21 110 €	14,5	9 102 719		20,0				
FRANCE ENTIÈRE							38,2	4 241 191		9 677 343

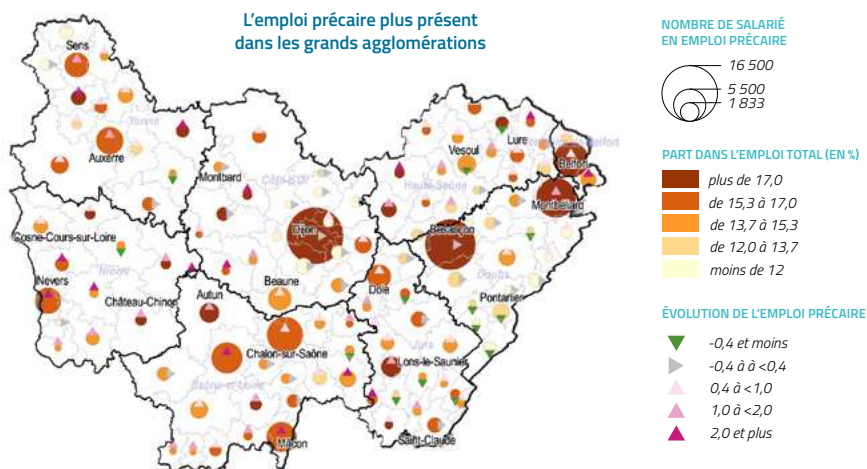
Source : Insee, RP2016. Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2017. Cnaf, fichier FILEAS et Base communale allocataires (BCA) 2018

POUR ALLER PLUS LOIN

« Atlas de la cohésion sociale en Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2018 », Réseau d'observation sociale et sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2018

ACTIVITÉ ET PRÉCARITÉ

EN RÉGION, DES SALARIÉS PLUS PRÉCAIRES MAIS MOINS SOUVENT BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX



Source : Insee, RP2016. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRDISCS BFC/MAPIC - déc. 2019

■ L'EMPLOI PRÉCAIRE PLUS PRÉSENT DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

La précarité est très liée à la situation des membres du ménage sur le marché du travail. Le fait d'être en emploi, l'importance des prestations sociales, sont autant de facteurs qui exposent ou non les individus au risque de pauvreté. Ainsi, travailler ne préserve pas totalement de la pauvreté monétaire. Le caractère instable ou temporaire du contrat de travail peut engendrer des difficultés financières importantes. En Bourgogne-Franche-Comté, 9,7 % des ménages ayant des revenus issus principalement d'une activité professionnelle sont pauvres, contre 10,5 % en France métropolitaine.

L'emploi précaire (CDD, intérim, contrats aidés, apprentissage) est très développé en région. Ainsi, la Bourgogne-Franche-Comté se situe au 5^e rang des régions métropolitaines où la part de l'emploi précaire est la plus élevée. Ce poids atteint 16,4 % dans le Territoire de Belfort. Il est moins présent dans la bande frontalière et dans les territoires périphériques à Dijon. Il est en revanche plus développé dans les pôles urbains et la moitié ouest de la région. Entre 2011 et 2016, le poids de l'emploi précaire s'est renforcé en région comme au niveau national

passant de 15 % à 15,7 % (+ 0,5 point en France métropolitaine). Cette part a plus fortement augmenté dans les départements de la Nièvre (+ 1,6 points) et de la Saône-et-Loire (+ 1,2 points).

En région comme au plan national, les personnes les plus touchées par la pauvreté sont celles dont le revenu est principalement constitué d'indemnités de chômage : plus de la moitié d'entre elles sont en situation de pauvreté monétaire. Le risque d'être pauvre est 5,6 fois plus élevé que pour les personnes en emploi. Cette situation de précarité financière et sociale se renforce quand le chômage se prolonge. Au 4^e trimestre 2019, la région compte 99 200 demandeurs d'emploi de longue durée, soit 4,7 % des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C.

La pauvreté concerne aussi les personnes éloignées du marché du travail. Bien que le taux d'allocataires de minima sociaux en région de 7,6 %, soit légèrement inférieur au taux national, les disparités départementales sont grandes : ainsi la Nièvre, avec 11,5 %, se place au 3^e rang des départements métropolitains où ce taux est le plus

élevé et la Côte d'Or au 86^e rang avec 6 %. L'Yonne et le Territoire de Belfort, avec 9,1 % et 8,2 %, ont des taux supérieurs à la moyenne nationale.

Fin 2018, on dénombre 58 500 allocataires du revenu de solidarité active (RSA) en Bourgogne-Franche-Comté. Entre 2017 et 2018, ce nombre s'accroît moins fortement en région (+1,2 %) qu'au niveau national (+2,6 %). La hausse est très marquée en Côte d'Or (+ 4,8 %), tandis que le repli est de 2,9 % en Haute-Saône. Toutefois, la part de la population couverte reste stable à 4,3 % (5,2 % en France métropolitaine). La prime d'activité (PPA) est versée à plus de 116 600 allocataires résidant en Bourgogne-Franche-Comté. En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, l'ensemble des personnes couvertes par cette prime s'élève à 256 300 individus.

Entre 2017 et 2018, le nombre de bénéficiaires de la PPA en région progresse de 10,3 % en région (+ 11,3 % en France métropolitaine) et le nombre de personnes couvertes de 8,7 % (+ 11,5 % en France métropolitaine).

CHIFFRES CLÉS BFC



Part d'emplois précaires en 2016 (%) : 15,7 % (Rang : 5/13)

Part de demandeurs d'emplois de longue durée au 4^e trim. 2019 (%) : 47 % (Rang : 9/13)

Taux d'allocataires de minima sociaux en 2017 (%) : 7,6 % (Rang : 7/13)

DÉFINITIONS

DELD : demandeur d'emploi de longue durée. Ce sont les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis au moins un an.

RSA : Revenu de solidarité active. En raison du remplacement du RSA activé et de la prime pour l'emploi (PPE) par la prime d'activité (PPA) au 1^{er} janvier 2016, une rupture s'est produite dans les séries du RSA. Afin de tenir compte de cette bascule, les calculs du RSA ont été revus en compilant le RSA socle avec et sans primes d'activité.

Prime d'activité : La loi n° 2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active (RSA) ainsi que la Prime pour l'emploi (PPE). Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés ou travailleurs indépendants mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Départements	Part des salariés en emplois précaires (CDD, intérim, contrats aidés, apprentissage) (%)	Part de demandeurs d'emplois de longue durée parmi l'ensemble des DE ABC au 4 ^e trim. 2019 (%)	Taux de pauvreté au seuil de 60 % des ménages en 2017		Allocataires du RSA au 31/12/2018		
			Ayant pour source principale de revenus déclarés des salaires et traitements (%)	Ayant pour source principale de revenus déclarés des indemnités de chômage (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Population couverte par le RSA (allocataire, conjoint et personnes à charge) au sein de la population totale (%)
CÔTE-D'OR	15,6	48,0	8,9	55,0	9 880	4,8	3,5
DOUBS	15,9	45,7	8,5	48,9	11 771	0,8	4,5
JURA	15,6	44,2	8,9	52,9	3 664	1,3	2,8
NIÈVRE	15,8	47,7	12,2	59,1	5 673	1,6	5,7
HAUTE-SAÔNE	15,3	47,0	9,9	57,4	4 262	-2,9	3,8
SAÔNE-ET-LOIRE	15,9	49,3	10,2	56,4	10 177	1,6	3,8
YONNE	15,3	46,6	11,5	59,9	9 062	0,9	5,6
TERR. DE BELFORT	16,4	45,0	10,5	55,2	4 017	-2,6	5,7
BFC	15,7	47,0	9,8	54,9	58 506	1,2	4,3
FR. MÉTROP.	15,3	47,5	10,9	56,6	1 696 600	2,6	5,2

Source : Insee, RP2016 - Pôle emploi-Dares, STMT - Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2017 - CNAF, MSA, Insee, estimations de population au 01/01/2019.

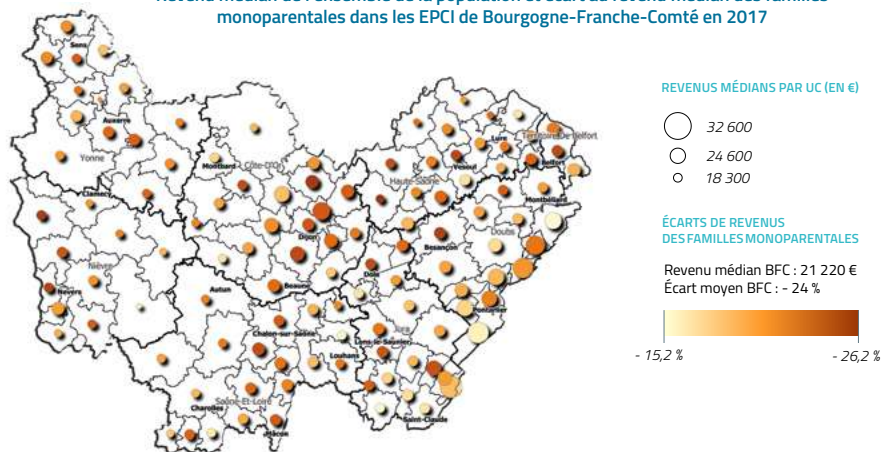
POUR ALLER PLUS LOIN

« Atlas de la cohésion sociale en Bourgogne-Franche-Comté », Réseau d'observation sociale et sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2018

STRUCTURE FAMILIALE ET PRÉCARITÉ

DES FAMILLES EN MOYENNE MOINS PAUVRES EN RÉGION MAIS DES SITUATIONS TRÈS CONTRASTÉES

Revenu médian de l'ensemble de la population et écart au revenu médian des familles monoparentales dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté en 2017



Source : Insee, DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; Fichier localisé social et fiscal 2017. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/SCS BFC/MAPIC - janv. 2020

DES REVENUS PLUS FAIBLES POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES ET DE PLUS GRANDS ÉCARTS DE REVENUS DANS LES VILLES

La structure familiale influe directement sur les ressources financières d'un ménage. La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage, que ce soit sur le logement ou sur les biens d'équipement ménager.

Toutefois, de manière générale, le niveau de vie des ménages diminue en moyenne lorsque le nombre d'enfants augmente. En effet, en 2017, la pauvreté monétaire touche 5,1 % des personnes vivant en couple sans enfant, 12 % des couples avec enfants, 16,2 % des ménages composés d'une personne, 23,4 % des ménages composés de 5 personnes et plus et, enfin, 28 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale. Malgré les aides supplémentaires et allocations spécifiques qui leurs sont attribuées, ces personnes isolées avec enfants ont un niveau de vie médian de 16 120 €, inférieur de 32 % à celui de l'ensemble de la population. La région compte 107 000 familles monoparentales, soit 13,6 % des ménages. Le taux de pauvreté de ces cellules familiales varie de 15 % dans la communauté de communes du Val de Morteau (25) et atteint 39 % dans deux intercommunalités de la Haute-Saône (CC des Hauts du Val de Saône

et Val de Gray). Si le taux de pauvreté des familles monoparentales peut être élevé en milieu rural, leur nombre est plus important dans les grands pôles urbains.

En 2018, les familles monoparentales allocataires de la Caf sont plus fréquemment sous le seuil de bas revenus que les autres catégories de ménages. Parmi les 72 110 allocataires de référence « familles monoparentales » de la Caf, plus de la moitié vivent sous le seuil de bas revenus fixé à 1 096 € mensuels par unité de consommation. Les personnes isolées sont la 2^e catégorie de ménages, après les familles monoparentales, la plus touchée par la pauvreté. Les allocataires ne sont pas tous dans la même situation de pauvreté : pour certains, les ressources extérieures constituent l'essentiel du revenu tandis que d'autres vivent majoritairement ou uniquement avec les aides versées. Ainsi, parmi ces allocataires à bas revenus, 56 %, soit près de 81 000 allocataires, disposent de ressources provenant pour plus de moitié de la Caf. Cette part est de 60 % au niveau national.

En Bourgogne-Franche-Comté, 21 % des enfants de 0 à 20 ans de la région vivent dans des ménages allocataires Caf à bas revenus, soit 144 600 enfants. Ce taux atteint 25 % en France. Les enfants dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants ni retraités, présentent potentiellement plus de risques de fragilité que les enfants dont les parents sont insérés sur le marché du travail, l'emploi étant un facteur important d'inclusion sociale. Ils représentent en moyenne 10,5 % des moins de 18 ans de la région. Cette situation concerne 11,1 % des enfants de France métropolitaine.

■ DÉFINITIONS

Les allocataires à bas revenu : La pauvreté est approchée sous l'angle monétaire et relatif à partir des données des Caisses d'allocations familiales (Caf). La pauvreté monétaire mesurée par la Caf ne peut être comparée à celle généralement établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) puisque la population de référence et les modalités de calcul diffèrent. D'une part, alors que l'Insee calcule un seuil et un taux de pauvreté en considérant comme population de référence l'ensemble des personnes vivant en France, les Caf utilisent la notion de « bas revenus » et se limitent au champ des allocataires et plus spécifiquement à une population de référence qui comprend l'ensemble des allocataires, hors étudiants, hors personnes de 65 ans ou plus, hors régimes spéciaux et bénéficiaires d'AAH en maison spécialisée. D'autre part, si l'Insee tient compte des revenus déclarés après impôts, des revenus du patrimoine et des prestations sociales, les Caf quant à elles prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires augmentés des prestations familiales et sociales, sans prise en compte des revenus patrimoniaux. **En 2018, le seuil de bas revenus a été fixé à 1 096 euros mensuels soit 13 152 euros annuels par UC.**

CHIFFRES CLÉS BFC



Taux de pauvreté des familles monoparentales en 2017 (%) : 28 %

Nombre de foyers monoparentaux allocataires Caf sous le seuil de bas revenus en 2018 : 39 454

Nombre d'enfants de 0 à 20 ans dans les foyers allocataires Caf sous le seuil de bas revenus en 2018 : 144 610

Départements	Médiane du revenu disponible par UC en 2017 (€)		Taux de pauvreté au seuil de 60 % des ménages en 2017 (%)		Allocataires Caf sous le seuil de bas revenus au 31/12/2018				
	Couples avec enfant(s)	Familles mono-parentales	Couples avec enfant(s)	Familles mono-parentales	Part des allocataires dont les ressources proviennent pour plus de moitié de la Caf (%)	Nombre de familles mono-parentales	Part de familles mono-parentales (%)	Nombre d'enfant d'enfants de 0 à 20 ans	Taux d'enfants à bas revenus (%)
CÔTE-D'OR	22 030	16 600	10,2	25,2	52,7	6 677	50,4	23 513	17,7
DOUBS	22 790	16 840	10,8	26,0	58,9	7 520	53,8	28 948	20,5
JURA	21 490	16 450	10,7	25,9	50,9	3 220	51,4	11 321	18,0
NIÈVRE	19 830	15 170	15,6	33,4	61,8	3 340	60,6	11 236	26,2
HAUTE-SAÔNE	20 330	15 510	12,3	30,5	54,3	3 404	56,0	12 459	21,6
SAÔNE-ET-LOIRE	20 430	15 800	12,4	29,3	53,6	7 391	56,1	27 417	21,6
YONNE	19 990	15 710	14,3	30,4	57,9	5 442	56,2	20 497	25,1
TERR. DE BELFORT	22 120	16 260	13,8	29,4	59,0	2 460	59,1	9 218	25,0
BFC	21 220	16 120	12,0	28,1	56,0	39 454	54,7	144 609	21,2
FR. MÉTROP.	21 630	16 180	13,1	29,3					
FRANCE ENTIÈRE					59,7	1 195 820	57,6	4 258 781	25,1

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2017 - Caf, 2018.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

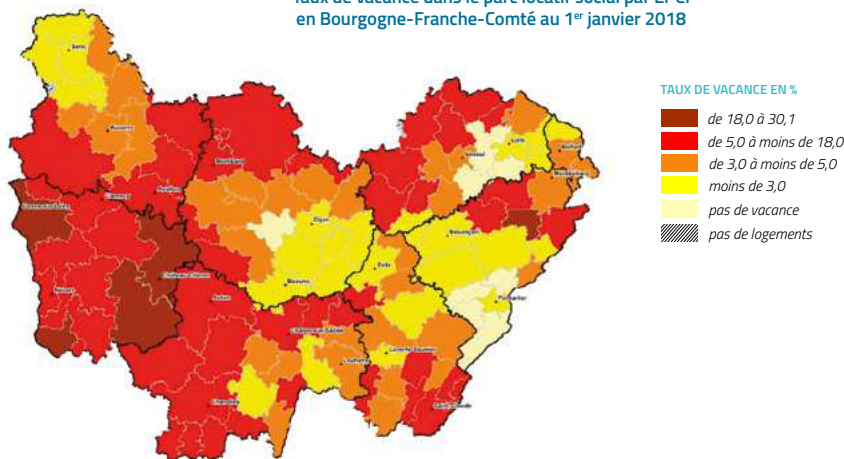
« Une famille sur cinq ne compte qu'un seul parent en Bourgogne-Franche-Comté, une part qui a doublé en 25 ans », *Insee analyses Bourgogne-Franche-Comté, n°61, janvier 2019*

« Entrée en monoparentalité : un choc financier fort », *Insee analyses Bourgogne-Franche-Comté, n°62, janvier 2019*

« Atlas de la cohésion sociale en Bourgogne-Franche-Comté » *Réseau d'observation sociale et sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2018*

LOGEMENT

UNE VACANCE IMPORTANTE DANS LES ZONES EN DÉPRISE DÉMOGRAPHIQUE

Taux de vacance dans le parc locatif social par EPCI en Bourgogne-Franche-Comté au 1^{er} janvier 2018

Source : DREAL BFC/RPLS - SDES. Carte réalisée avec ©IGN-ADMIN-EXPRESS 2018 ; Conception : DREAL BFC.

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 1 545 800 logements. Le taux de propriétaires occupants atteint 63,0 % contre 57,7 % au niveau national. La faible armature urbaine explique ce résultat, les logements locatifs se concentrant dans les villes. Au caractère rural de la région, favorable à la maison individuelle, se rajoutent des prix modérés de l'immobilier, si on excepte la communauté urbaine du Grand Dijon et la zone frontalière avec la Suisse.

La Bourgogne-Franche-Comté est la région affichant le taux de logements vacants le plus élevé : 9,7 % en 2015 contre 7,9 % au niveau national. La vacance progresse plus vite dans la région. On peut noter que la Nièvre, dans un contexte de déprise démographique, se place dans le trio des départements français enregistrant la plus forte vacance. Dans ce département, la part de propriétaires baisse avec celle du nombre de ménages, les ménages âgés étant plus souvent propriétaires de leur logement. La faible évolution démographique régionale depuis

40 ans explique que le parc de logement soit nettement plus ancien qu'en moyenne en Métropole. La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur aussi bien pour le parc privé que pour le parc social, dans un contexte où près d'1 ménage sur 4 consacre plus de 8,2 % de leur budget pour le chauffage et la production d'eau chaude. Cette part est minimale en Côte-d'Or (18 %), alors qu'elle atteint 30 % en Haute-Saône. L'importance de la maison individuelle et la taille des logements favorise la précarité énergétique.

Les logements anciens sont également mal adaptés aux personnes souffrant d'un handicap, qu'il soit ou non lié à l'âge. La réalisation de travaux pour favoriser l'autonomie dans le logement représente aussi un enjeu dans un contexte de vieillissement de la population plus marqué qu'au niveau national.

La vacance dans le parc locatif social de la région est

la plus forte de France métropolitaine (5,1 %). La Nièvre se classe au 1^{er} rang des départements de Métropole avec 15,9 % de logements vacants, avec un parc ancien et peu attractif. Il n'existe pas de tension dans le parc à l'exception de certaines zones localisées (zone frontalière du Doubs et, dans une moindre mesure, du Jura, communauté urbaine du Grand Dijon) et la durée d'attente pour obtenir un logement est nettement plus faible qu'au niveau national (4 mois contre 13). Des enjeux de démolition du parc obsolète devraient conduire à une réduction du nombre de logement sociaux dès 2019. Il s'agit principalement de logements non offerts à la location.

■ DÉFINITIONS

Un ménage est considéré comme **vulnérable** si son taux d'effort (dépenses énergétiques / revenu disponible) dépasse un certain seuil, par exemple le double du taux d'effort médian national. En France, cela correspond à plus de 8,2 % du revenu disponible pour l'énergie du logement ou plus de 4,5 % pour le carburant.

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre de logements
en 2015 :
1 545 800 (Rang : 11/13)

Part des logements vacants
en 2015 :
9,7 % (Rang : 1/13)

Part des ménages vulnérables
énergétiquement pour
le logement en 2015 :
24 % (Rang : 2/13) - FM : 15 %

Nombre de décisions
d'expulsions locatives pour
1 000 ménages en 2017 : 9,4

Départements	Ensemble des logements (en 2015)			Parc locatif social (au 01/01/18)			Demande de logement social		
	Total logements	Taux de propriétaire (%)	Taux de vacance (%)	Total logements	Logements offerts à la location	Taux de vacance (%)	Demande primo-accédants (31/12/2018)	Attributions primo-accédants (2018)	Délai moyen d'attribution en mois (2016)
CÔTE-D'OR	282 602	60,4	8,2	35 968	34 077	2,4	7 284	2 919	6
DOUBS	275 361	59,0	8,4	37 400	35 069	3,0	5 202	3 058	4
JURA	147 299	65,4	9,7	14 216	13 294	4,9	1 872	1 187	4
NIÈVRE	141 427	67,1	13,0	13 673	13 246	15,9	1 480	1 185	3
HAUTE-SAÔNE	125 664	68,4	10,1	11 130	10 916	4,4	1 454	1 150	3
SAÔNE-ET-LOIRE	307 521	63,5	10,0	43 091	40 212	7,2	4 732	3 718	3
YONNE	194 524	67,6	11,0	20 690	19 620	3,4	3 457	1 753	5
TERR. DE BELFORT	71 397	55,1	8,0	14 517	13 421	3,2	1 654	1 129	3
BFC	1 545 795	63,0	9,7	190 685	179 855	5,1	27 135	16 099	4
FR. MÉTROP.	34 306 683	57,7	7,9	4 843 152	4 597 106	3,0	1 410 459	333 423	13

Source : Insee, RP2015 ; SDES, RPLS 2018. Traitement DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

Chauffer correctement son logement grèverait le budget d'un quart des ménages de Bourgogne-Franche-Comté - *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté N° 84, juin 2019*

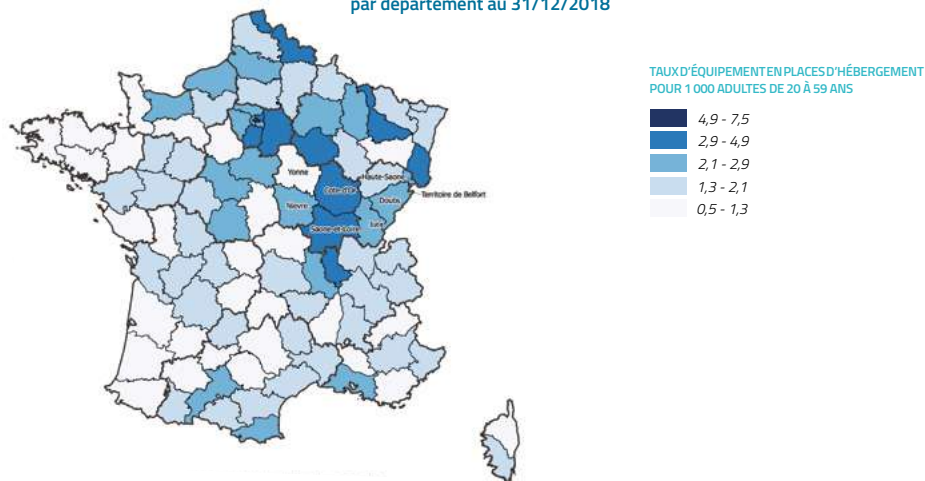
Le parc privé en Bourgogne-Franche-Comté « à la croisée d'enjeux économiques sociaux et environnementaux » - *Les études de la Dreal Bourgogne-Franche-Comté, mars 2017*

190 700 logements dans le parc locatif social en Bourgogne-Franche-Comté au 1^{er} janvier 2018 DREAL, Bourgogne-Franche-Comté - *Observation et Statistiques N°93 - décembre 2018*

HÉBERGEMENT DE DROIT COMMUN

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD, UN RENFORCEMENT DU PARC DE LOGEMENT ADAPTÉ

Taux d'équipement en places d'hébergement (urgence, insertion et stabilisation)
par département au 31/12/2018



Source : Insee, Rina : 2016 exploitation complémentaire ; estimations de population 2019. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/SCS BFC/MAPIC - déc. 2019

■ UN TAUX D'ÉQUIPEMENT EN PLACES D'HÉBERGEMENT PLUS IMPORTANT DANS LES DÉPARTEMENTS DU QUART NORD EST

Le logement est un facteur essentiel de l'inclusion sociale. Son absence induit un risque de basculement vers la grande précarité. Tout en maintenant une offre d'hébergement d'urgence pour les personnes sans domicile ou en difficulté, la politique du logement d'abord vise prioritairement à lutter contre le mal et l'absence de logement en développant les dispositifs permettant l'accès rapide ou le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité.

Sur le 1^{er} semestre 2019, plus de 53 000 demandes d'hébergement d'urgence (appels auprès du 115) ont été formulées en Bourgogne-Franche-Comté par 6 300 personnes différentes et 4 900 ménages différents. Les personnes seules représentent 86 % de l'ensemble de ces ménages. Le nombre de demandes traduit un besoin de mise à l'abri des personnes en difficultés. Dépendant de facteurs conjoncturels (crise économique ou migratoire) et saisonniers (période hivernale), il fluctue très rapidement. Pour répondre à ces besoins, la région dispose d'un parc de 1 971 places d'hébergements d'urgence en CHRS ou dans d'autres établissements d'hébergement.

Au total, au 30 juin 2019, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 4 120 places d'hébergement toutes catégories confondues (urgence, insertion, stabilisation) et 9 955 places en logement adapté pour les adultes et familles qui connaissent des difficultés sociales. Le parc d'hébergement généraliste a évolué vers un renforcement de 10 % du nombre de place en hébergement d'insertion. En région, le taux d'équipement en places d'hébergement est de 2,8 pour 1 000 habitants. Il est plus élevé qu'en France métropolitaine (2,4 pour 1 000).

Les services mobilisent également des capacités supplémentaires d'hébergement pour faire face à un surcroît de demandes :

- 440 places hivernales mobilisées en moyenne entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, sous la forme de places d'hébergement d'urgence temporaires, d'abris de nuit.
- 35 230 nuitées hôtelières mobilisées sur l'ensemble de l'année 2019 en plus.

Dans le cadre du « Logement d'abord », l'offre de logement adapté a augmenté de 92 %. Cela s'explique par le déploiement très important du dispositif d'intermédiation locative qui permet de loger des ménages en difficulté dans le parc privé tout en sécurisant et simplifiant la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social. En complément, des places de résidences sociales et de pensions de famille permettent de loger les personnes dans des appartements individuels en préservant des temps collectifs d'animation par exemple. En 2019, 586 logements sociaux ont été attribués à des sortants de l'hébergement généraliste.

■ DÉFINITIONS

- **Les structures d'hébergement du dispositif « accueil, hébergement, insertion » :** elles sont destinées aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant une aide globale pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Le dispositif s'inscrit dans un service public d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.
- **L'hébergement d'urgence :** Cette forme d'hébergement se caractérise par un accueil à bas seuil d'exigence, non subordonné à l'engagement de la personne accueillie à s'inscrire dans une démarche d'insertion.
- **L'hébergement d'insertion :** il se caractérise par la sélection du public accueilli, par l'élaboration d'un projet d'insertion et par un accueil de plus longue durée.
- **L'hébergement de stabilisation :** son objectif est de permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.
- **Le dispositif généraliste :**
 - **Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** accueillent des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, mais aussi des difficultés de logement, de santé ou d'insertion.
 - D'« **autres centres d'accueil** » regroupent des centres d'hébergement d'urgence, les communautés Emmaüs, des centres d'accueil pour publics spécifiques et d'autres établissements d'accueil dès lors qu'ils ne sont pas conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État.
 - **Des nuitées d'hôtel** sont mobilisées par des associations, sur financement de l'État, à défaut de places disponibles dans les centres d'hébergement d'urgence. Elles sont extérieures aux établissements d'accueil.
 - **L'intermédiation locative** est un dispositif qui vise à mettre à disposition des logements à titre temporaire au profit de personnes en difficulté.

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre de places en hébergement de droit commun au 30/06/2019 : 4 120

Nombre de places en logement adapté (résidences sociales, pensions de famille et intermédiation locative) au 30/06/19 : 9 955

Nombre de demandes au 115 sur le 1^{er} semestre 2019 : 53 141

Départements	Capacités en hébergement de droit commun (au 30/06/2019)			Nombre de nuitées hôtelières mobilisées en 2019	Demandes d'hébergement au 115 (1 ^{er} semestre 2019)		Nombre de logements sociaux attribués au sortants de l'hébergement généraliste en 2019	Capacités en logement adapté (au 30/06/2019)			
	Urgence	Stabilisation et Insertion	Total		Nombre de demandes	en nbre de personnes différenciées		Résidences sociales (RS)	Pensions de famille-Maisons relais	Intermédiation locative	Total
CÔTE-D'OR	594	568	1 162	18 001	26 108	1 625	121	1 144	295	1 457	2 896
DOUBS	208	478	686	6 980	4 572	1 295	148	850	172	858	1 880
JURA	231	144	375	1 598	682	431	21	17	92	467	576
NIÈVRE	99	111	210	0	2 645	593	40	307	57	267	631
HAUTE-SAÔNE	101	80	181	2 868	7 890	177	37	272	29	210	511
SAÔNE-ET-LOIRE	373	517	890	3 194	3 788	1 098	121	740	139	1 029	1 908
YONNE	297	150	447	690	5 085	624	75	356	98	545	999
TERR. DE BELFORT	68	102	170	1 902	2 771	489	23	308	38	208	554
BFC	1 971	2 150	4 121	35 233	53 541	6 332	586	3 994	920	5 041	9 955

Source : DGCS, enquête AHL au 30 juin 2019 ; enquête LDA 2019 ; Si-SIAO 115 - 1^{er} semestre 2019.

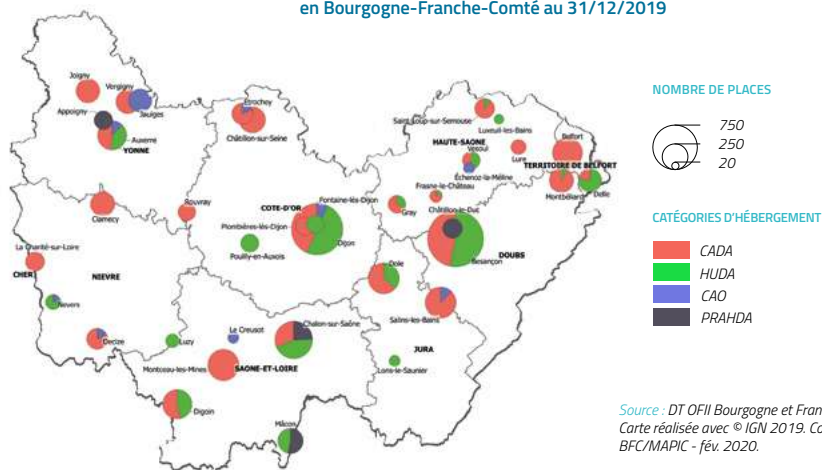
■ POUR ALLER PLUS LOIN

« Atlas de la cohésion sociale en Bourgogne-Franche-Comté » - Réseau d'observation sociale et sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2018

LA DEMANDE D'ASILE

FACE À LA HAUSSE DE LA DEMANDE D'ASILE, UNE ADAPTATION DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

Capacités d'hébergement des demandeurs d'asile
en Bourgogne-Franche-Comté au 31/12/2019



■ UNE BONNE COUVERTURE RÉGIONALE DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

La crise migratoire de 2015, liée notamment aux conflits survenus en Syrie et en Irak qui ont provoqué la venue massive d'exilés sur le continent européen, a engendré une montée en charge de la politique de l'asile en France, dont le renforcement des capacités d'accueil en Bourgogne-Franche-Comté. En 2018, 123 330 demandes d'asile (premières demandes, réexamens et mineurs accompagnants) ont été enregistrées par l'Office Français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

La part de la région Bourgogne-Franche-Comté en tant que région de résidence des demandeurs d'asile est de 3,6 % et concerne près de 4 400 demandeurs dont 3 140 premières demandes (mineurs accompagnants inclus) et 260 réexamens. Le poids des premières demandes de mineurs accompagnants est plus important en région (25 %) qu'en moyenne nationale (18 %). Par rapport à 2017, le nombre de demandes progressent de 6,1 % en région (+ 22,6 % en France). En 2018, en France, sur les 92 500 décisions prises par l'OFPRA, ce dernier et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ont accordé à 33 200 personnes (dont 1 520 en région) le statut de bénéficiaire de la protection internationale (BPI), soit un taux global d'admission (OFPRA et CNDA) de 26,6 %. Parmi ces BPI, la part du statut

de réfugié est de 49 % (60 % en France), les autres bénéficiaires ayant le statut de bénéficiaire de la protection subsidiaire (BPS). La région Bourgogne-Franche-Comté a un taux de reconnaissance plus élevée (34,6 %) qui peut s'expliquer par la présence plus importante de demandeurs d'asile provenant de pays à risque (Afghanistan, Syrie, Soudan, ...). Toutefois, le profil sociogéographique des demandeurs d'asile évolue en 2019. Les personnes provenant du continent européen (Géorgie, Albanie) sont moins présentes, la demande d'asile afghane et syrienne se maintient tandis qu'on observe une hausse de personnes isolées provenant d'Afrique (Guinée, Niger, Côte d'Ivoire, Tchad, ...). En Bourgogne-Franche-Comté, les capacités d'hébergement des demandeurs d'asile ont doublé entre 2015 et 2019. Ainsi, au 31 décembre 2019, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 5 691 places d'hébergement pérennes pour les demandeurs d'asile. Suite à la création d'une multiplicité de dispositifs pour répondre aux défis de la crise migratoire de 2015, l'objectif en 2019 et 2020 est de stabiliser le parc, notamment en harmonisant les prestations autour des dispositifs pivots que constituent le CADA (procédures normales) et dans une moindre mesure l'HUDA (personnes dites « Dublinées » et personnes en procédure accélérée).

SOURCES

- Les données de la demande d'asile de l'OFPPA ne prennent pas en compte les demandes placées en procédure « Dublin » par les préfectures lors de leur enregistrement et qui, en conséquence, ne sont pas introduites devant l'OFPPA.
- Les données de l'OFPPA sur les décisions sont hors mineurs accompagnants.

DÉFINITIONS

- **Demandeur d'asile** : personne sollicitant la protection internationale. Ressortissant d'un pays tiers ou apatride ayant présenté une demande d'asile sur laquelle il n'a pas encore été statué définitivement.
- **Mineurs accompagnants** : le terme regroupe plusieurs situations : **mineur accompagnant** (enfant présent sur le territoire français à la date d'enregistrement en préfecture de la demande d'asile du parent) ; **mineur rejoignant** (enfant entré sur le territoire français postérieurement à la date d'enregistrement de la demande d'asile du parent) ; **mineur né en France** (postérieurement à la date d'enregistrement de la demande d'asile du parent)
- **« Dublé »** : est un demandeur d'asile faisant l'objet d'une procédure de transfert ou « réadmission » vers un autre pays européen, là où ses empreintes ont été enregistrées pour la première fois.
- **Les bénéficiaires de la protection internationale (BPI)** visent les personnes qui ont été reconnues **réfugiées** et **bénéficiaires de la protection subsidiaire (BPS)** sur le fondement des articles L.711-1 et L.712-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Les réfugiés, protégés subsidiaires et apatrides bénéficient de la protection juridique et administrative de l'OFPPA.
- **Le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés** :
 - **Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)** accueillent des demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'instruction, avec pour missions l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants, etc.
 - **L'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA)**, accueille à titre provisoire, des demandeurs d'asile préalable-ment à leur admission éventuelle en CADA.
 - **Centre d'accueil et d'orientation (CAO)** : mis en place pour orienter des personnes vivant dans le campement de la Lande à Calais et développé pour son démantèlement. Il est utilisé aujourd'hui pour orienter les personnes en provenance de l'Île-de-France.
 - **Centres d'accueil et d'étude de situations (CAES)** : destiné aux personnes qui souhaitent solliciter l'asile, sa particularité est la durée brève du séjour et d'avoir un accès direct aux SPADA.
 - **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA)** est le lieu où les demandeurs d'asile pré-enregistrent leur demande.
 - **Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA)** : Il est constitué en grande partie de places situées dans d'anciens hôtels « Formule 1 ».

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre de demandes d'asile introduites à l'OFPPA en 2018 : 4 395

Nombre de décisions de protection internationale prises en 2018 (OFPPA+CNDA) : 1 520

Nombre de places pour les demandeurs d'asile au 31/12/2019 : 5 691

Départements	Nbre de demande d'asile introduites à l'OFPPA*	dont part de 1 ^{ères} demandes (%)	Poids de la demande d'asile par rapport à la population (%)	Admissions au statut de BPI (OFPPA+CNDA)		Hébergement pour les demandeurs d'asile au 01/01/2020					
				Total	dont réfugiés	CADA	HUDA	CAO	CAES	PRAHDA	Total
CÔTE-D'OR	1 119	67,6	0,2	415	193	680	503	62	60		1 305
DOUBS	726	65,2	0,1	271	142	483	413			93	989
JURA	369	67,5	0,1	131	62	350	165				515
NIÈVRE	372	65,1	0,2	124	49	313	106	15			434
HAUTE-SAÔNE	269	77,3	0,1	105	38	251	112	32			395
SAÔNE-ET-LOIRE	870	64,8	0,2	191	82	470	345	30		164	1 009
YONNE	425	82,1	0,1	203	95	372	221	25		82	700
TERR. DE BELFORT	245	74,3	0,2	80	50	244	100				344
BFC	4 395	68,8	0,2	1 520	711	3 163	1 965	164	60	339	5 691
FR. ENTÈRE	123 332	74,9	0,2	33 216	19 992						

Source : OFPPA, rapport d'activité 2018 ; Insee, RP2016

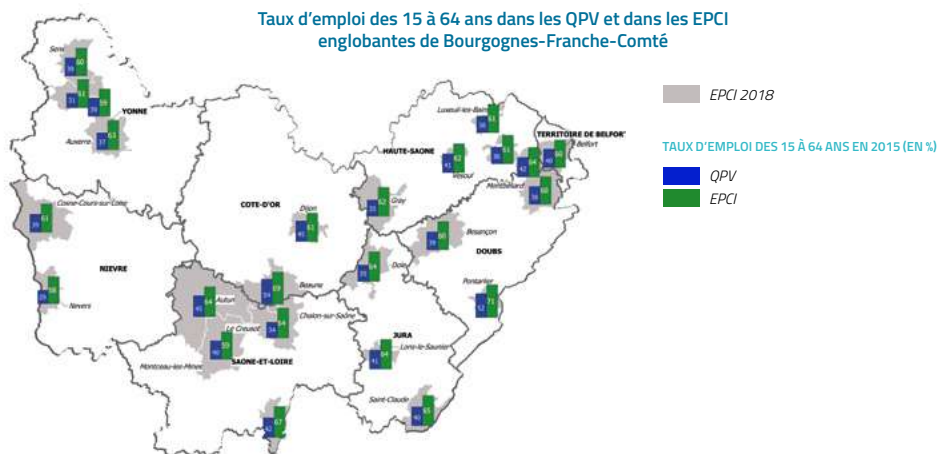
* Ensemble des demandes (premières demandes, demandes de réexamen, mineurs accompagnants inclus) ; Ofii, DNI@

POUR ALLER PLUS LOIN

Infographies sur « Les définitions et approches statistiques de l'immigrant » produites par le Réseau d'observation sociale et sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté : <https://transnum-portail.ac-dijon.fr/wordpress/ross/etudes-ross/>

POLITIQUE DE LA VILLE

LE DOUBS ET LE TERRITOIRE DE BELFORT CONCENTRENT 40 % DE LA POPULATION DE LA RÉGION RÉSIDANT EN QPV



Note de lecture : le taux d'emploi moyen des QPV du Grand Besançon est de 39 % alors qu'il est de 60 % dans l'agglomération.

Source : Insee RP2015. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/SCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

■ DES TAUX D'EMPLOI DES QPV BIEN INFÉRIEURS À CEUX DE LEURS EPCI ENGLOBANTES (*)

Près 150 000 personnes habitent l'un des 58 quartiers prioritaires de la ville (QPV) de la région soit environ 5 % de la population régionale. Ces quartiers ont été définis au sein d'unités urbaines de plus de 10 000 habitants, soit 25 en région en 2015. Treize d'entre elles, comme Migennes, Autun, Héricourt ou Vesoul ne comptent qu'un seul QPV. Les plus peuplées en comptent davantage : cinq dans celles de Dijon, de Besançon et de Belfort, sept dans celle de Montbéliard. Seuls deux départements possèdent une part d'habitants en QPV supérieure à la moyenne régionale : le Territoire de Belfort et le Doubs (respectivement 12 % et 8 % d'habitants en QPV). En effet, les deux seuls quartiers prioritaires de plus de 10 000 habitants se situent dans ces départements : « Planoise » à Besançon (15 000 habitants) et « Les résidences – Le Mont » à Belfort (10 000 habitants). La population des QPV est jeune. La part de la population entre 0 et 24 ans y dépasse de 9 points celle de l'intercommunalité englobante. Les ménages sont aussi plus souvent des familles nombreuses ou en situation de monoparentalité. La population étrangère y est davantage présente (+17 points par rapport à l'EPCI).

Par construction, ces quartiers concentrent une part importante de la pauvreté monétaire des zones urbaines. Ainsi, le taux de pauvreté des habitants des QPV s'élève en moyenne à 45 % en région, alors qu'il n'est que de 18 % dans l'ensemble des unités urbaines dont ils relèvent. À l'échelle des quartiers, les taux de pauvreté s'échelonnent ainsi de 27 % dans le QPV « Le grand longs traits » à Pontarlier à 68,8 % dans le QPV « Grette » à Besançon. Les QPV concentrent également une grande partie du parc de logement social de l'unité urbaine. Ainsi, 60 300 logements sociaux sont situés dans ces quartiers de la région, soit 42 % du parc des unités urbaines englobantes.

Au-delà de la pauvreté monétaire, la population des quartiers prioritaires s'insère plus difficilement sur le marché du travail : 39 % des personnes de 15 à 64 ans ont un emploi contre 62,4 % dans les EPCI englobantes, 1 femme sur 3 y est en emploi contre 2 sur 3 à l'échelle de l'intercommunalité et la part des emplois précaires y est le double de celle constatée au niveau de l'EPCI.

(*) EPCI englobantes : EPCI dans lesquelles sont situées le ou les QPV

Au 31 décembre 2019 en Bourgogne-Franche-Comté, 22 100 demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C vivent dans un QPV. Ils représentent 10 % des demandeurs d'emploi de la région, contre 13 % en France métropolitaine. Le Territoire de Belfort est le département qui affiche la plus forte part de demandeurs d'emploi en QPV avec 19 %, suivi par le Doubs (16 %).

Les habitants des quartiers de la région sont plus mobiles que les autres habitants des villes : 14 % ont changé de résidence principale dans l'année 2015, soit 2 points de plus qu'ailleurs. Alors que l'attractivité des quartiers reste faible, leur composition sociale évolue lorsque entrants et sortants n'ont pas le même profil. Ainsi, plus de la moitié des quartiers prioritaires de la région se paupérissent : le départ des ménages les plus aisés s'accompagne d'arrivées de personnes plus démunies que celles qui y vivent déjà.

■ DÉFINITIONS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Elle rationalise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté et met l'accent sur le développement économique de ces territoires. Elle concerne désormais 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant. Les nouveaux quartiers sont officiels depuis le 1^{er} janvier 2015. Les quartiers de la politique de la ville (QPV) ont été définis au sein d'unités urbaines de 10 000 habitants ou plus sur la base de deux critères : un QPV doit avoir un nombre minimal d'habitants et un revenu médian très inférieur à celui de son unité urbaine d'appartenance.

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre de Quartiers
Prioritaires de la politique
de la Ville (QPV) :
58 (rang 9/13)

Population vivant en QPV
en 2013 :
149 803 hab. (rang 11/13)

Part de la population régio-
nale vivant en QPV en 2013 :
5,3 (rang 8/13)

Taux de pauvreté dans
les QPV
45 % (rang 8/13)

Départements	Nombre de QPV*	Population en 2013		Revenus et pauvreté en 2015		Taux d'emploi moyen des 15 à 64 ans en QPV (%)	Part de demandeurs d'emploi ABC en QPV (%)	Service civique en 2018	Licences sportives en 2016	
		Population municipale en QPV	Part de la population résidant dans un QPV (%)	Taux de pauvreté à 60 % en QPV (%)	Niveau de vie médian pour les populations résidant dans un QPV (€)			Part des volontaires habitant un QPV (%)	Nombre en QPV	Part en QPV (%)
CÔTE-D'OR	6	22 119	4,2	40,4	13 524	46,1	9	6,9	2 666	2,3
DOUBS	13	43 313	8,1	44,4	12 968	39,3	16	15,9	4 825	4,0
JURA	4	8 573	3,3	46,0	12 898	39,4	7	5,3	1 251	1,8
NIÈVRE	5	9 633	4,5	48,1	12 585	31,3	8	12,1	1 145	2,5
HAUTE-SAÔNE	5	7 620	3,2	48,6	12 493	38,0	6	6,7	1 502	3,0
SAÔNE-ET-LOIRE	13	25 218	4,5	45,7	12 919	39,6	8	7,8	2 309	2,0
YONNE	7	16 187	4,7	47,3	12 656	36,9	10	10,3	2 106	3,2
TERR. DE BELFORT	5	17 140	11,9	43,5	13 174	40,1	19	22,2	1 806	5,8
BFC	58	149 803	5,3	45,3	12 916	39,1	10	10,9	17 610	2,9
FR. MÉTROP.	1 295	4 856 046	7,6	44,8	13 176	44,2	13			

* Quartier prioritaire de la politique de la ville - (1) Nombre de licences QPV / Nombre total de licences.

Source : Décret du 3 juillet 2014 ; Insee, RP2013 et RP2015 ; Pôle Emploi, STMT ; Agence du service civique, ÉliSa 2019 ; INJEP / MEDES, licences 2016-2018.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

« Les quartiers prioritaires de la ville en Bourgogne-Franche-Comté au 31 décembre 2019 », *Pôle Emploi, janvier 2020*

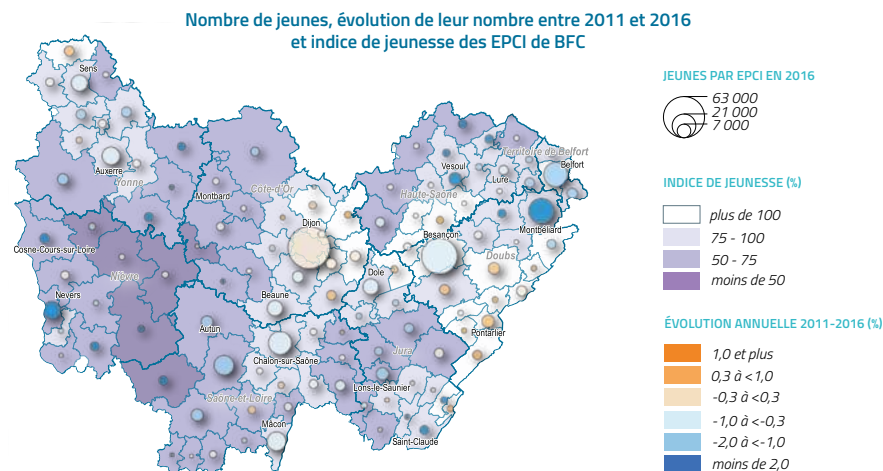
« Entrer ou sortir des quartiers prioritaires : des trajectoires en partie liées aux variations de revenu et au coût du logement » *Insee Analyses N°53, avril 2019*

« Atlas de la cohésion sociale en Bourgogne-Franche-Comté », *Réseau d'observation sociale et sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2018*

« 58 quartiers de la politique de la ville en Bourgogne-Franche-Comté : un cumul de fragilités », *Insee Analyses N°5, mai 2016*

DÉMOGRAPHIE DE LA JEUNESSE

DES JEUNES DE MOINS EN MOINS NOMBREUX DANS LA RÉGION



Source : Insee, RP2011-2016. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/JCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

DES JEUNES TOUJOURS MOINS NOMBREUX DANS LES TERRITOIRES LES PLUS VIEILLISSANTS

La Bourgogne-Franche-Comté compte 460 500 habitants de 15 à 29 ans en 2016, soit 16,3 % de la population. Elle fait partie des régions les moins jeunes de France, en nombre et en taux. En France, ils représentent 17,7 % de la population.

Seuls trois départements ont un taux de jeunes supérieur au niveau national (Côte-D'Or, Doubs et Territoire de Belfort). Dans les cinq autres, les 15 / 29 ans sont très peu nombreux et représentent moins de 15 % de la population totale. Cela s'explique par un vieillissement global de la population, les générations nombreuses du baby-boom atteignent 70 ans, une dynamique défavorable. La Bourgogne-Franche-Comté perd 0,8 % de sa population jeune par an entre 2011 et 2016 (-0,3 % en France). Un creux sur la pyramide des âges de sa population est visible entre 19 et 28 ans. Il s'explique notamment par le fait qu'ils sont nombreux à partir vers d'autres régions pour se former ou trouver un emploi. Les évolutions sont très contrastées dans la région. Seule la Côte-d'Or affiche une baisse moindre à la baisse nationale (-0,2 % contre

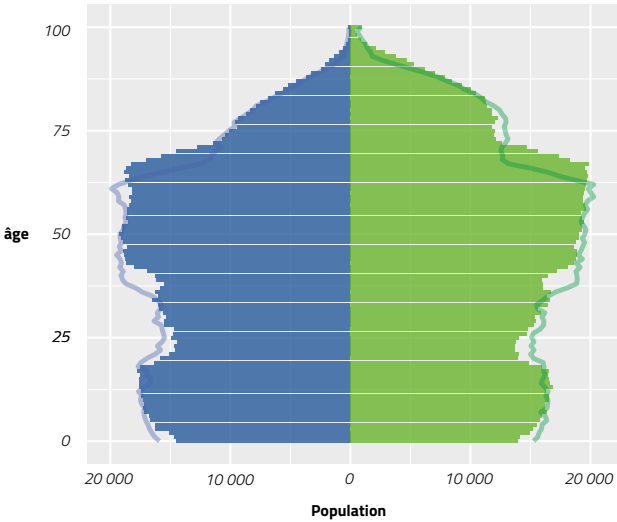
-0,3 % en France). Dans les autres départements, le nombre de jeunes décroît de manière importante. Le département de la Nièvre est le département de France métropolitaine qui enregistre la plus forte baisse.

Au niveau infra départemental, les 15 / 29 ans se concentrent dans les villes pour leurs études et débiter dans la vie active. Cependant, seul le bassin de vie de Dijon parvient à évoluer plus favorablement que la moyenne nationale. Les bassins de vie en seconde couronne des aires urbaines voient cette population progresser, mais sur de faibles volumes. Enfin, la zone frontalière avec la Suisse continue d'attirer des jeunes en formation et en recherche d'un emploi.

L'indice de jeunesse est le 5^e plus faible de France. La région compte 81,2 habitants de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus. Seul le département du Doubs affiche un ratio supérieur à 100, c'est-à-dire que le nombre de jeunes est supérieur au nombre de soixantaines.

et plus. À l'inverse, ces derniers sont presque deux fois plus nombreux que les moins de 20 ans dans la Nièvre : le ratio est inférieur à 50 dans une majorité des bassins de vie du Morvan. Dans l'est de la région, à partir de Dijon jusqu'à la frontière Suisse, les 15 / 29 ans sont bien représentés.

Pyramide des âges de la population de Bourgogne-Franche-Comté en 2016



CHIFFRES CLÉS BFC



Population de 15 à 29 ans en 2016 : 460 530 hbts au 1^{er} janvier 2016 (Rang 11/13)

Part des 15-29 ans dans la population totale : 16,3 % (rang 10/13)

Taux de croissance annuel moyen 2011-2016 : -0,8 % / an (Rang 11/13)

SEXE

- femmes
- hommes

DÉFINITIONS

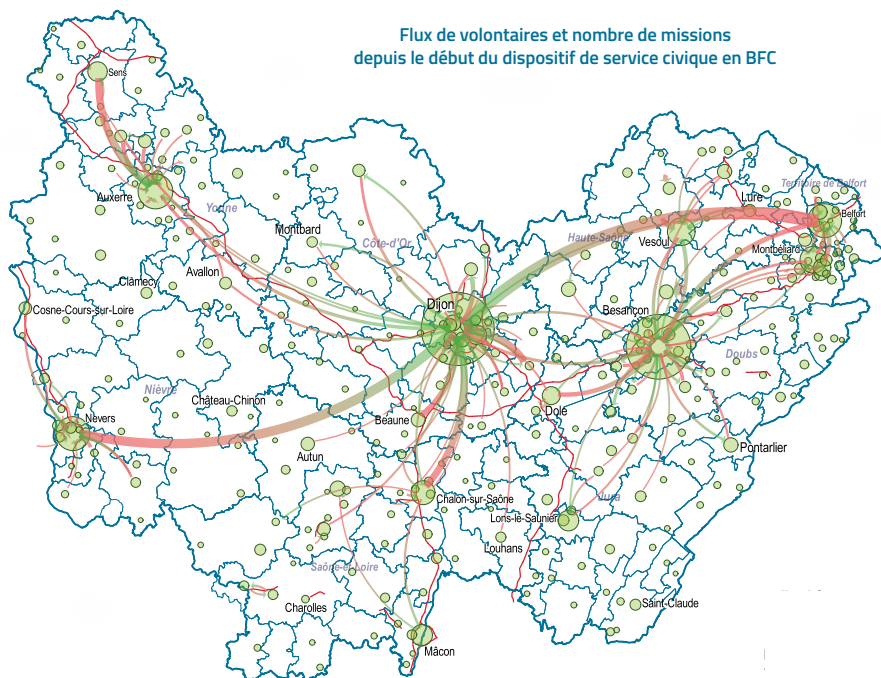
L'**indice de jeunesse** est un indicateur du niveau de vieillissement et de renouvellement de la population. C'est le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus.
Supérieur à **100**, l'indice de jeunesse marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles des 60 ans et plus.
Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune, plus il est faible et plus la population est âgée.

Départements	« Jeunes (15-29 ans) »	Part jeunes	Évolution annuelle moyenne 2011-2016 (%)	Indice de jeunesse
CÔTE-D'OR	103 227	19,4	-0,2	89,9
DOUBS	101 006	18,8	-0,6	101,4
JURA	38 777	14,9	-0,9	80,2
NIÈVRE	28 053	13,4	-2,0	54,6
HAUTE-SAÔNE	34 456	14,5	-1,4	81,8
SAÔNE-ET-LOIRE	79 288	14,3	-0,9	69,6
YONNE	49 543	14,5	-1,0	76,9
TERRITOIRE DE BELFORT	26 181	18,2	-1,3	98,7
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	460 531	16,3	-0,8	81,2
FRANCE MÉTROPOLITAINE	11 744 270	17,7	-0,3	97,0

Source : Insee, RP2011-2016.

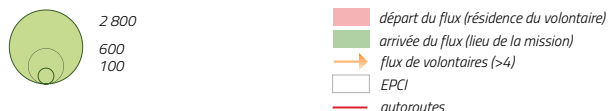
SERVICE CIVIQUE

UN NOMBRE DE NOUVEAUX VOLONTAIRES QUI SE STABILISE AUTOUR DE 3 300 EN 2018
APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE FORTE CROISSANCE



Source : Agence du service civique, Élixa 2019. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/SCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

VOLONTAIRES AU LIEU DE MISSION



DE NOMBREUX VOLONTAIRES DANS LES CAMPAGNES, UNE ATTRACTION FORTE DES PÔLES URBAINS

Après plusieurs années de forte croissance, le nombre jeunes entrant en service civique se stabilise dans la région. Ils sont 3 300 à être entrés dans le dispositif en 2018, soit 11 volontaires pour 1 000 jeunes de 16 à 25 ans. Plus d'un jeune sur deux s'engage dans l'éducation pour tous et la solidarité, puis dans le sport avec 15 % des jeunes.

Les femmes sont bien plus engagées que les hommes. Elles représentent 61 % des effectifs de service civique.

Près de 40 % des nouveaux volontaires étaient demandeurs d'emploi au moment de leur engagement, 31 % étaient étudiants. Un quart des jeunes entrant en service civique possède un diplôme supérieur (bac+2 ou plus) et 44 % sont titulaires du baccalauréat. Seulement 9 % des volontaires sont titulaires d'un CAP / BEP. Enfin, les décrocheurs s'intéressent eux aussi au dispositif : 21 % des entrants dans le dispositif en 2018 avaient interrompu leurs études avant l'obtention d'un diplôme ou avec seulement le brevet des collèges.

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre de jeunes de la région entrés dans le dispositif service civique depuis sa création en 2010 :
13 694

Part de nouveaux volontaires dans la population régionale de 16 à 25 ans en 2018 :
10,9 %

DÉFINITIONS SERVICE CIVIQUE

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Il est indemnisé 580 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans neuf grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

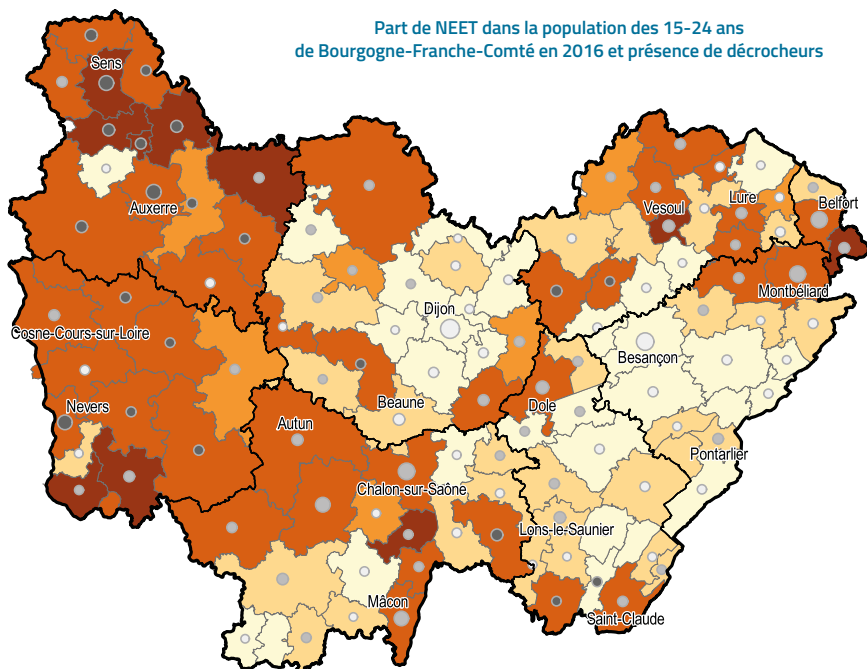
Nombre de volontaires originaires de la région	Entrées depuis la création du dispositif	Entrées en 2018			
		Nombre	Part de femmes (en %)	Part de demandeur d'emploi (en %)	Part de peu ou pas diplômés (niveau V et moins) (%)
CÔTE-D'OR	3 452	818	57,9	36,1	21,1
DOUBS	3 347	773	62,2	31,7	27,7
JURA	857	208	63,0	38,5	27,9
NIÈVRE	1 109	255	67,8	49,8	37,3
HAUTE-SAÔNE	1 172	309	62,8	40,8	32,4
SAÔNE-ET-LOIRE	1 360	357	57,1	53,2	36,4
YONNE	1 459	372	61,6	45,4	42,2
TERRITOIRE DE BELFORT	938	236	62,7	33,9	23,7
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	13 694	3 328	61,1	39,4	29,5

Source : Agence du service civique, Élixa 2010 à 2018. Traitement : DRDJSCS BFC.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

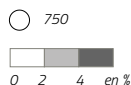
LES TERRITOIRES LES MOINS JEUNES (*) SONT AUSSI CEUX OÙ L'ON TROUVE LE PLUS DE NEET (NI ÉTUDIANT, NI EMPLOYÉ, NI STAGIAIRE)

Part de NEET dans la population des 15-24 ans
de Bourgogne-Franche-Comté en 2016 et présence de décrocheurs

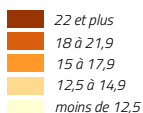


Source : Insee ; RP2016, exploitation complémentaire. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/SCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

DÉCROCHEURS



TAUX DE NEET PARMI
LES 15-24 ANS (EN %)



(*) Confère données page 22 et 23

■ DE NOMBREUX JEUNES NI EN EMPLOI NI EN ÉTUDES DANS L'OUEST DE LA RÉGION

En lien avec la baisse de la population jeune dans la région, les effectifs des élèves du premier degré diminuent tandis que les effectifs du secondaire se maintiennent. Le nombre de collégiens et lycéens du Doubs et du Territoire de Belfort augmente et compense la légère baisse des autres départements.

L'apprentissage est très développé dans la région du fait de la structure de l'emploi principalement tourné vers l'industrie et l'agriculture (confère p.6). L'enseignement professionnel, sous statut scolaire ou par apprentissage, occupe une place importante. Malgré une baisse des effectifs de près de 2 % chaque année depuis cinq ans, les apprentis représentent encore 5,8 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans la région, positionnant la Bourgogne-Franche-Comté au quatrième rang national.

Les difficultés de lecture sont marquées dans la région (en 2018, 12,3 % contre 11,5 % en France métropolitaine), en lien avec la part importante de jeunes sans diplômes. Cependant, la Bourgogne-Franche-Comté offre du travail aux jeunes en déprise. Le taux de décrocheurs reste inférieur à la moyenne nationale et la part de NEET dans la population est également en retrait. Toutefois, les inégalités sont marquées entre la partie ouest de la région où les conditions sont plus difficiles et la partie est qui offre des conditions plus favorables.

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre de jeunes dans le second degré (collégiens et lycéens) en 2018 : 220 600

Part des apprentis parmi les 16 à 25 ans en 2017 : 5,8 % (rang 4/13)

Part des 15-24 ans ni étudiants, ni en emploi en 2016 : 16,3 % (rang 5/13)

■ DÉFINITIONS

NEET (Not in Education, Employment or Training) : Notion européenne désignant les 15 à 24 ans ni en emploi, ni en stage, ni en formation. Il peut s'agir de jeunes récemment diplômés en recherche d'emploi ou ayant quitté précocement le système éducatif et peinant à s'insérer sur le marché du travail.

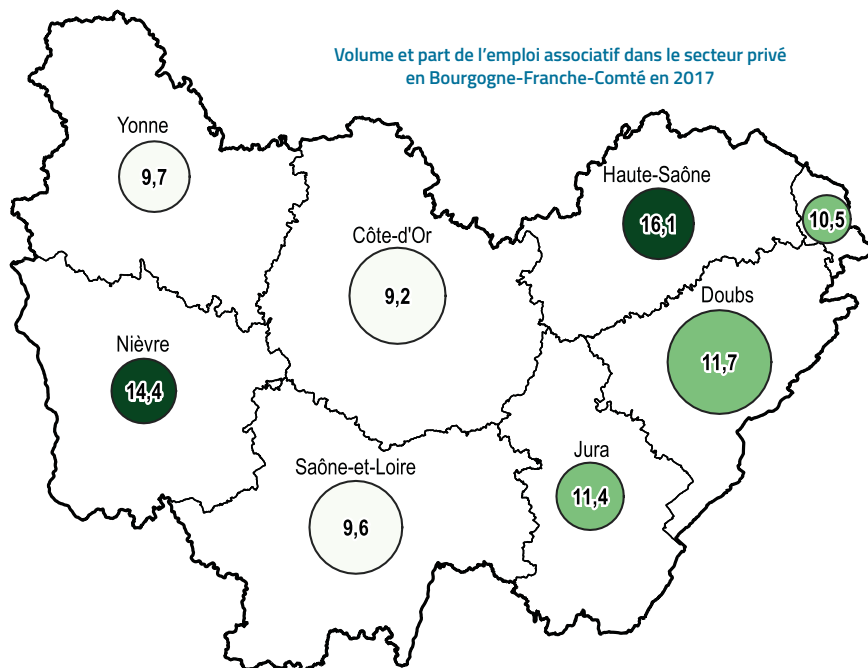
Décrocheurs : jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ou au chômage, ni en études et sans diplôme.

Départements	Premier degré		Second degré		Apprentissage			Jeunes en difficultés de lecture en 2018	Part de NEET en 2016	part de décrocheurs en 2016
	Rentrée 2018	Évol° moyenne 5 ans	Rentrée 2018	Évol° moyenne 5 ans	Apprentis au 31/12/2017	Part apprentis parmi 16-25 fin 2017	Évol° moyenne 5 ans			
CÔTE-D'OR	47 499	-0,6	41 309	-0,1	3 878	4,9	-1,7	10,3	13,0	1,8
DOUBS	55 012	-0,3	44 322	0,7	5 144	7,4	-1,7	12,7	14,2	2,0
JURA	23 602	-1,5	21 240	-0,3	1 866	6,8	-0,4	12,5	15,3	2,5
NIÈVRE	15 958	-1,9	15 085	-0,4	1 334	6,7	-1,3	15,3	19,3	3,7
HAUTE-SAÔNE	21 811	-1,8	18 191	-0,2	1 264	5,2	-4,4	13,2	17,7	2,6
SAÔNE-ET-LOIRE	48 559	-0,8	41 980	-0,1	2 764	4,8	-2,0	13,5	18,2	3,2
YONNE	31 307	-1,1	25 958	-0,6	1 846	5,4	-2,3	13,9	21,4	4,7
TERR. DE BELFORT	13 823	-0,9	12 489	0,9	1 017	5,2	-2,1	10,8	19,1	3,2
BFC	257 571	-0,9	220 574	0,0	19 113	5,8	-1,9	12,3	16,3	2,7
FR. MÉTROP.	6 464 242	-0,9	5 645 018	0,6	429 890	5,1	-0,4	11,5	17,1	2,9

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre / Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat - Ministère en charge de l'éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ; Insee - Estimations de population, RP2016 - Ministère des Armées - DSNJ, MEN-DEPP.

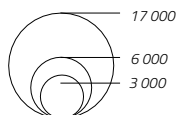
VIE ASSOCIATIVE

LE TAUX D'EMPLOI ASSOCIATIF DANS LE SECTEUR PRIVÉ SE MAINTIENT AUTOUR DE 11 % MALGRÉ UNE BAISSE DU NOMBRE DE SALARIÉS EN 2017



Source : Recherches et Solidarités, données 2017. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/JCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

NOMBRE DE SALARIÉS
DANS LES ASSOCIATIONS



POIDS DE L'EMPLOI ASSOCIATIF
DANS LE SECTEUR PRIVÉ



L'EMPLOI ASSOCIATIF PLUS DÉVELOPPÉ DANS L'EST DE LA RÉGION

On estime aujourd'hui qu'un quart des français est bénévole au sein d'une association. Parmi eux, 45 % ont une activité régulière dans l'association (au moins une permanence par semaine à l'association).

Pour la Bourgogne-Franche-Comté cela représente 530 000 à 580 000 bénévoles qui animent entre 55 000 et 60 000 associations.

La très grande majorité de ces associations (85 %) ne fonctionne qu'avec des bénévoles. Cependant 78 800 emplois de la région sont répartis dans 6 900 associations. C'est 10,9 % de l'emploi salarié privé. La masse salariale correspondante atteint 1,6 milliards d'euros.

Après un pic en 2014, le nombre de créations d'associations diminue régulièrement dans la région pour s'établir autour de 2 700 en 2017. Cette perte de dynamisme se reporte sur l'activité salariée. Après une décennie de croissance de l'emploi associatif (+ 3 000 emplois depuis 2008), celui-ci diminue pour la première fois en 2017 (une baisse de 1 % sur un an).

Plus de la moitié des salariés des associations travaillent dans le secteur social, très loin devant l'enseignement, la santé et le sport (respectivement 8,5 %, 7,8 % et 3,4 %).

La situation financière est la première préoccupation des responsables associatifs en 2018. Elle fait suite à une période difficile pour les associations qui ont vu les plus fragiles d'entre elles disparaître. Parmi les associations restantes, les besoins en bénévoles sont croissants : en ressources humaines tout d'abord, en termes de renouvellement des dirigeants ensuite et enfin dans l'investissement des dirigeants bénévoles⁽¹⁾.

(1) Enquête nationale réalisée auprès de 2 062 responsables associatifs par Recherches et Solidarités, entre le 15 mars et le 25 avril 2018.

CHIFFRES CLÉS BFC



Part de l'emploi associatif dans le secteur privé en 2017 : 10,9 % (rang 4/13)

Nombre de bénévoles en 2017 :
530 000 à 580 000

Nombre d'associations en activité en 2017 :
55 000 à 60 000

Départements	Nombre d'associations en activité en 2017	Nombre de bénévoles en 2017	Nombre d'associations employeuses en 2017	Part emploi associatif du secteur privé en 2017	Nombre de salariés dans les associations en 2017
CÔTE-D'OR	10 000 à 11 000	100 000 à 110 000	1 345	9,2	14 680
DOUBS	10 000 à 11 000	100 000 à 107 000	1 550	11,7	17 105
JURA	5 400 à 6 300	53 000 à 61 000	675	11,4	7 205
NIÈVRE	4 500 à 5 500	44 000 à 51 000	530	14,4	6 630
HAUTE-SAÔNE	3 800 à 4 800	37 000 à 41 000	480	16,1	7 935
SAÔNE-ET-LOIRE	10 500 à 11 500	106 000 à 112 000	1 335	9,6	13 690
YONNE	6 000 à 7 000	61 000 à 66 000	770	9,7	7 930
TERR. DE BELFORT	2 700 à 3 200	27 000 à 32 000	260	10,5	3 655
BFC	55 000 à 60 000	530 000 à 580 000	6 900	10,9	78 800
FR. MÉTROP.	1 210 500 à 1 317 500	12 223 000 à 13 203 000	159 640	9,7	1 802 300

Source : Recherches et solidarités, données 2017.

POUR ALLER PLUS LOIN

Recherches et Solidarités est une association qui observe la vie associative en France et dans ses territoires. Sur leur site Internet, vous trouverez de nombreuses ressources, dont des portraits de la région et des départements.

LES DIPLÔMES ANIMATION, SPORT, SOCIAL ET PARAMÉDICAL

UN FORT TAUX D'INSERTION POUR LES DIPLÔMÉS D'UN BPJEPS : PLUS DE 3/4 DES DIPLÔMÉS EN EMPLOI DANS LE SPORT ET PLUS DE 80 % DANS L'ANIMATION

En 2018, plus de 6 600 diplômes ont été délivrés dans la région dans les domaines du sport et de l'animation, du social et du paramédical : 1/4 de diplômes professionnels dans le sport et animation (1 626 diplômes délivrés) et presque autant de diplômes non professionnels (1 547 diplômes, principalement des BAFA), soit près de 50 % des diplômes délivrés dans la région dans le sport et l'animation, 39 % dans le domaine paramédical (2 575 diplômes délivrés) et 14 % dans le social (900 diplômes délivrés).

Au sein de ces différentes filières de formations, certains diplômes prédominent en région par rapport au national :

Filière de formation jeunesse et sports :

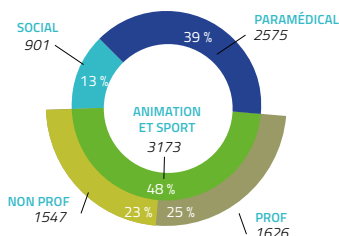
- les diplômes professionnels représentent 51 % des diplômes de la région contre 39 % en France. Le poids des BAFA/BAFD est moins important dans la région.
- La filière universitaire STAPS délivre plus de diplômes professionnalisants qu'au niveau national.

Les **formations sociales** délivrent surtout des formations de niveau V dont 300 diplômes d'accompagnement éducatif et social (un quart des diplômes délivrés), puis de niveau III (37 % des diplômes).

Parmi les **formations paramédicales**, deux d'entre elles concentrent 85 % des diplômes délivrés : infirmiers avec 1 190 diplômes et aides-soignants avec 1 005 diplômes.

L'enquête relative à l'insertion des diplômés d'un BPJEPS délivré dans la région, réalisée en Bourgogne-Franche-Comté par la DRDJSCS, montre qu'en 2017-2018, 75 % des titulaires d'un BPJEPS « sport » et 82 % des titulaires d'un BPJEPS « animation » ayant répondu, se sont insérés sur le marché de l'emploi. Cependant, ils sont plus souvent amenés à occuper un poste sans lien direct avec leur diplôme.

Nombre et répartition des diplômes sport et animation, social et paramédical délivrés en 2018 en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Ministère en charge de l'enseignement supérieur (diplômes STAPS et DUT carrière sociale et animation) et Ministère en charge des sports (direction des Sports, Forômes Exploit) pour les autres diplômes professionnels du champ « sport et animation » - DREES, enquête écoles de formation 2018

■ DÉFINITIONS : LISTE DES DIPLÔMES

Diplômes non professionnels : BAFA, BAFD

Diplômes de niveau V :

- Formations sport et animation : BAPAAT
- Formations sociales : Aide médico-psychologique, Auxiliaire de vie sociale, Assistant familial
- Formations sanitaires : Aide-soignant, Ambulanciers, Auxiliaires de puériculture

Diplômes de niveau IV :

- Formations sport et animation : BPJEPS, Brevet d'État. Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne
- Formations sociales : Technicien de l'intervention sociale et familiale, Moniteur-éducateur

Diplôme de niveau III :

- Formations sport et animation : DUT Carrière sociale option Animation sociale et socio-culturelle, DEJEPS, DEMM : moniteur national de ski alpin
- Formations sociales : Assistant de service social, Éducateur spécialisé, Éducateur de jeunes enfants, Éducateur technique spécialisé, Conseiller en économie sociale et familiale
- Formations sanitaires : Masseurs kinésithérapeutes

Diplôme de niveau II :

- Formations sport et animation : BEES 2° degré, DESJEPS, Brevet d'État. Alpinisme, guide de haute montagne
- Formations sociales : Médiateur familial, Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
- Formations sanitaires : Infirmier diplômé d'État, Sage-femme

Diplôme de niveau I :

- Formations sociales : Diplôme d'État d'intervention sociale, Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale

Autre diplôme : Formations sport et animation : Diplômes universitaires de la filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Formations complémentaires : Infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésistes, puéricultrice, cadre de santé

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre de diplômés des formations sociales en 2018 : 901 (France : 24 561)

Nombre de diplômés des formations paramédicales en 2018 : 2 575 (France : 70 119)

Nombre de diplômés des formations sport et animation en 2018 : 3 173 (France : 78 256)

Taux d'emploi des diplômés BPJEPS 7 mois minimum après leur sortie de formation (enquête 2019) : 78 %

		Diplômes non professionnels	Diplôme de niveau V	Diplômes de niveau IV	Diplômes de niveau III	Diplômes de niveau II	Diplômes de niveau I	STAPS	Formations complémentaires	Total
Formations sport et animation	Effectifs	1 547	72	606	148	27	-	773	-	3 173
	Part régionale (%)	48,8	2,3	19,1	4,7	0,9	-	24,4	-	100
	Poids de la région (%)	3,3	10,4	4,4	4,8	4,0	-	6,1	-	4,1
Formations sociales	Effectifs	-	402	103	336	38	22	-	-	901
	Part régionale (%)	-	44,6	11,4	37,3	4,2	2,4	-	-	100
	Poids de la région (%)	-	4,0	3,1	3,6	2,6	5,1	-	-	3,7
Formations paramédicales	Effectifs	-	1 264	-	0	1 190	-	-	121	2 575
	Part régionale (%)	-	49,1	-	0,0	46,2	-	-	4,7	100
	Poids de la région (%)	-	4,0	-	0,0	4,2	-	-	3,6	3,7

Source : Ministère en charge de l'enseignement supérieur (diplômes STAPS et DUT carrière sociale et animation) et Ministère en charge des sports (direction des Sports, Forémus Exploit). Pour les autres diplômes professionnels du champ « sport et animation » - DRESS, enquête écoles de formation 2018

	Animation				Sport			
	Nombre de diplômés délivrés	Taux de réponse à l'enquête (%)	Taux d'emploi des diplômés (%)	Part des diplômés en emploi en relation directe avec la qualification (%)	Nombre de diplômés délivrés	Taux de réponse à l'enquête (%)	Taux d'emploi des diplômés (%)	Part des diplômés en emploi en relation directe avec la qualification (%)
BFC	151	60,3	82,4	75,3	380	51,3	75,4	67,8
France	3 129	62,1	76,3	82,2	8 935	51,5	76,3	71,6

Champ : diplômés d'un BEPJEPS entre mai 2017 et avril 2018 Source : MEDES/INJEP, enquête LOLF. Traitement : DRDJSCS BFC

POUR ALLER PLUS LOIN

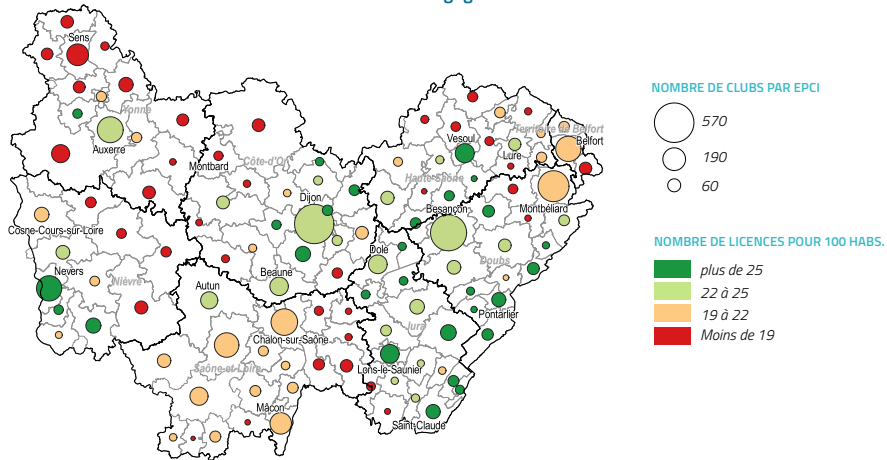
Enquête sur l'insertion des diplômés du sport et de l'animation – DRDJSCS BFC – parue en janvier 2018

État des lieux des métiers du sport et de l'animation en Bourgogne-Franche-Comté – DRDJSCS BFC en partenariat avec EMFOR – paru en août 2017

PRATIQUE SPORTIVE EN CLUBS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

PLUS DE 610 000 LICENCES DANS 7 500 CLUBS DE LA RÉGION

Nombre de clubs sportifs, taux de licenciés sportifs dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté en 2016



Source : MEDES, recensement des licences et des clubs sportifs 2016 ; RES 2018 ; Insee, RP2016. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRD/SCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

■ DES TAUX DE LICENCIÉS PLUS FAIBLES DANS LES TERRITOIRES PEU DENSES OU VIEILLISSANTS

Le nombre de licenciés sportifs reste stable en Bourgogne-Franche-Comté entre 2015 et 2018 ; le taux de licences par habitant reste, par conséquent, inférieur à la moyenne nationale (21,7 % contre 22,6 %). Ce sont 612 600 licences sportives qui sont détenues par des habitants de la région, dont 32 % par des femmes. Le département du Jura compte le plus de licences par habitants en raison de la pratique du ski dans son massif montagneux (26 licences pour 100 habitants).

Les licences en QPV, au nombre de 14 000 en 2013, progressent et représentent 2,9 % des licences de la région. Les clubs sont plus nombreux qu'au niveau national (plus de 26 clubs pour 100 habitants) mais de plus petite taille (82 licenciés par club), souvent pour assurer un maillage minimal dans les zones peu denses du territoire.

La région est plutôt bien pourvue en équipements sportifs au regard de sa faible densité de population. La Haute-Saône est le département le mieux doté avec 65 équipements (hors sports de nature) pour 10 000 habitants. Mais une analyse plus fine des implantations d'équipements au regard des territoires de taille similaire laisse apparaître des situations très contrastées. Les zones denses de la région sont bien équipées, mieux que les zones denses d'autres régions. La plupart des équipements de la région s'y concentrent. En conséquence, les territoires en bordure d'espaces urbains sont souvent sous-équipés et les habitants doivent se rendre en ville pour trouver ce dont ils ont besoin. Enfin, les territoires les plus isolés du Morvan sont aussi les moins bien équipés. Le taux de licence y est faible malgré la présence de clubs.

■ DÉFINITIONS

Le **recensement annuel des licences** auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée. Ces statistiques fournissent un éclairage pour les politiques publiques de développement du sport, tant au niveau national que territorial. Il **s'agit d'un recensement au lieu d'habitation de la personne et non au lieu de pratique**.

Le **recensement des équipements sportifs** (RES) est d'abord une photographie quantitative des équipements sportifs, espaces et sites de pratique sur le territoire national dont les caractéristiques principales sont décrites au moyen d'une cinquantaine de variables. Il permet d'obtenir une cartographie des équipements donnant un premier niveau de caractéristiques techniques (sur l'aire d'évolution, sur le nombre de vestiaires pour les sportifs et les arbitres, sur le nombre total de places assises en tribunes / gradins, l'année de mise en service, etc.), de caractéristiques d'usage par la description des types d'activités sportives pratiquées et praticables, le niveau de compétition, etc., ainsi que le niveau de classement fédéral attribué à l'équipement par la fédération délégataire.

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre de licences en 2018 : 612 590

Taux de licences pour 100 habitants : 21,7 % (rang 11/13)

Nombre de licences en QPV en 2016 : 17 610

Nombre de clubs affiliés à une fédération en 2016 : 7 472

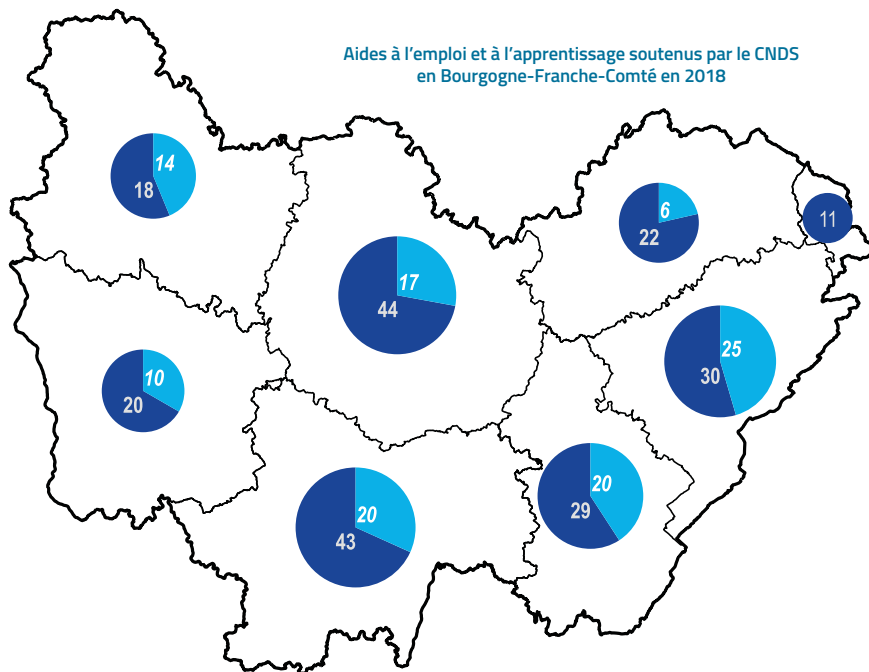
Départements	Licences 2018	Taux de licences féminines (en %)	Licences pour 100 hab.	Licences en QPV 2016	Clubs 2018	nombre de clubs pour 10 000 hab.	Licences par club	Équipements sportifs (hors sport nature)	Équipements sportifs pour 10 000 hab.
CÔTE-D'OR	116 131	32,8	21,8	2 666	1 299	24,4	89,4	2 553	47,9
DOUBS	122 124	29,6	22,7	4 825	1 364	25,3	89,5	2 484	46,1
JURA	67 831	32,2	26,0	1 251	813	31,2	83,4	1 446	55,5
NIÈVRE	46 007	32,3	22,0	1 145	716	34,2	64,3	946	45,2
HAUTE-SAÔNE	50 709	32,1	21,4	1 502	648	27,3	78,3	1 537	64,8
SAÔNE-ET-LOIRE	113 004	31,2	20,4	2 309	1 328	23,9	85,1	3 019	54,4
YONNE	65 674	32,6	19,3	2 106	958	28,1	68,6	1 901	55,8
TERR. DE BELFORT	31 110	33,0	21,6	1 806	346	24,0	89,9	774	53,7
BFC	612 590	31,7	21,7	17 610	7 472	26,5	82,0	14 660	52,0
FR. MÉTROP.	15 023 733	31,0	22,6	-	158 023	23,8	95,1	269 893	40,7

Note : la baisse importante du nombre de licenciés en 2018 est due à des difficultés pour estimer les remontées de certaines fédérations. Le handball en particulier a été touché par ces difficultés.

Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences sportives 2018, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports ; INJEP-MEDES / Recensement des clubs sportifs 2018, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports ; RES 2018 ; Insee, RP2016.

SOUTIEN À L'EMPLOI ET À L'APPRENTISSAGE PAR LE CNDP

AUGMENTATION DE L'APPRENTISSAGE ET BAISSSE DE L'EMPLOI SOUTENUS FINANCIÈREMENT PAR LE CNDP



Source : DRDJSCS BFC, données 2019. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRDJSCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

NOMBRE DE POSTES



Apprentissage
Emploi

■ DES APPRENTIS NOMBREUX DANS PRESQUE TOUS LES TERRITOIRES DE LA RÉGION

Le ministère des Sports participe à la professionnalisation des acteurs du sport en finançant une partie de leur activité *via* le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

En 2018, 245 emplois ont bénéficié d'un tel financement en Bourgogne-Franche-Comté, en baisse de 10 % par rapport à 2016.

L'apprentissage, quant à lui, continue de se développer et représente près d'un emploi créé sur deux : en 2016, 61 contrats d'apprentissage ont été soutenus par le CNDS. Deux ans plus tard, ce sont 113 contrats d'apprentissage qui ont été financés pour partie.

Tous les départements de la région ont bénéficié de ce soutien à l'emploi en 2018.

CHIFFRES CLÉS BFC



Nombre d'emplois CNDS en 2018 : 245

Part des emplois CNDS portés par un club ou une association : 57 %

nombre d'apprentis CNDS : 113

■ DÉFINITIONS

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) était un Établissement Public Administratif (EPA) placé sous la tutelle de la ministre des Sports. Depuis 2014, le CNDS a mené une action volontariste en faveur du développement de l'emploi sportif. Via cette action, il a permis aux jeunes un accès à l'emploi dans le champ du sport. Il est remplacé en avril 2019 par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Née le 24 avril 2019, l'**Agence nationale du sport** est un groupement d'intérêt public, opérateur de l'État, rattaché au ministère des Sports. Tous les acteurs du monde sportif siègent à son Conseil d'administration : l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique. Ses deux missions principales sont la haute performance et le développement de la pratique. C'est dans ce dernier cadre que le soutien à l'emploi et à l'apprentissage au plan territorial est maintenu, afin de permettre aux clubs de recruter ou maintenir en postes des éducateurs sportifs et / ou des agents de développement.

	Clubs ou structures associatives locales		Comités départementaux		Groupements d'employeurs		Ligues		Total	
	Emploi	Apprentissage	Emploi	Apprentissage	Emploi	Apprentissage	Emploi	Apprentissage	Emploi	Apprentissage
NIVEAU RÉGIONAL	1	0	0	0	1	0	26	1	28	1
CÔTE-D'OR	28	17	4	0	12	0	0	0	44	17
DOUBS	22	10	7	0	1	15	0	0	30	25
JURA	16	17	13	0	0	3	0	0	29	20
NIÈVRE	13	8	6	1	1	1	0	0	20	10
HAUTE-SAÔNE	15	6	6	0	1	0	0	0	22	6
SAÔNE-ET-LOIRE	28	20	8	0	7	0	0	0	43	20
YONNE	12	11	1	1	5	2	0	0	18	14
TERR. DE BELFORT	5	0	5	0	1	0	0	0	11	0
TOTAL	140	89	50	2	29	21	26	1	245	113

Source : DRD/JCS Bourgogne-Franche-Comté – année 2018

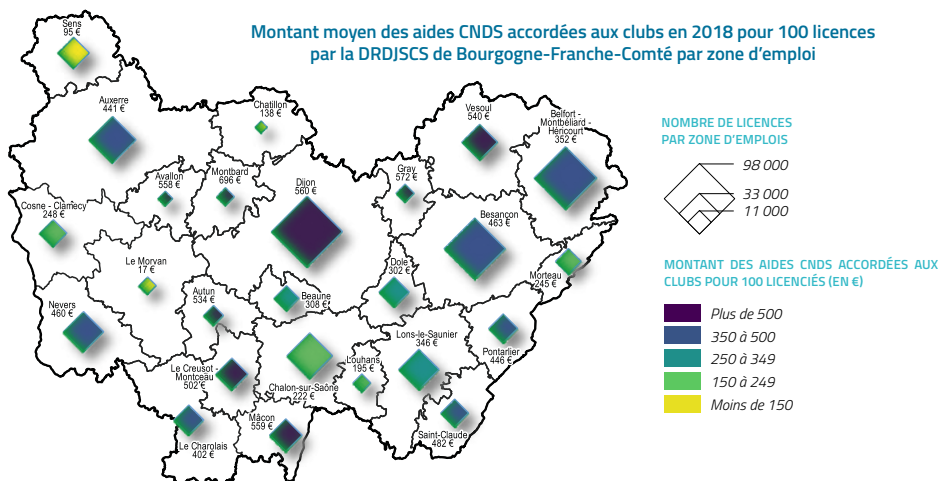
■ POUR ALLER PLUS LOIN

Site de l'agence nationale du sport : www.agencedusport.fr.

Enquête nationale emplois CNDS 2018 ; CNDS en partenariat avec le CREPS d'Auvergne-Rhône-Alpes – parue en mai 2019

DONNÉES SPORT (SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE CNDS – PART TERRITORIALE)

PRÈS DE LA MOITIÉ DES SUBVENTIONS CNDS SONT REÇUES PAR LES CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES



Source : INJEP / MEDES, recensement des licences sportives 2018 ; DRDJSCS BFC, données 2019. Carte réalisée avec © IGN 2019. Conception : DRDJSCS BFC/MAPIC - déc. 2019.

DES AIDES CIBLÉES VERS LE MONDE RURAL ET VERS LES TERRITOIRES AUX NOMBREUX LICENCIÉS

En 2018, près de 2 000 actions ont été subventionnées par la part territoriale du CNDS pour la région Bourgogne-Franche-Comté dans près de 1 000 structures bénéficiaires : 680 clubs ou groupement d'entreprises de niveau local, 235 comités départementaux et 76 ligues régionales. Au total, près de 5,3 millions d'euros ont été versés aux clubs ou structures associatives de la région.

Le montant moyen des subventions CNDS reçues atteint 3 800 € pour les clubs, 7 500 € pour les comités départementaux et 12 600 € pour les ligues.

En 2018, les subventions versées aux clubs et associations représentent en moyenne 422 € pour 100 licenciés mais la répartition est inégale sur le territoire : elle est de 17 € pour 100 licences dans le Morvan et atteint 696 € pour la zone d'emploi de Montbard. La nature des projets supportés détermine le montant alloué.

Parmi les subventions CNDS, 40 % des sommes versées aident à l'emploi et à l'apprentissage. Les clubs et associations en sont les principaux bénéficiaires (plus de la moitié de ces subventions).

La fédération de football, le CNOSF (comité national olympique et sportif), la fédération de handball, les associations profession sport et les fédérations de natation, handisport et basketball reçoivent la moitié des subventions totales.

Le CNOSF et l'association des sports sans violence reçoivent les subventions moyennes les plus élevées (> 10 000 € par action) largement devant profession sport (< 5 000 €).

DÉFINITIONS

Zone d'emploi :

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

CHIFFRES CLÉS BFC



Montant des subventions
CND5 (part territoriale)
2018 : 5 295 230 €

Nombre de structures
aidées : 989

Les orientations 2018 de la part territoriale des subventions CND5 :

En 2018, les subventions accordées sur la part territoriale du CND5 ont visé à :

- ◆ soutenir la structuration du mouvement sportif :
 - professionnaliser le mouvement sportif (développer l'emploi sportif et soutenir l'apprentissage),
 - former les bénévoles.
- ◆ réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
 - favoriser une offre d'activités physiques et sportives de qualité, diversifiée, adaptée à tous les publics et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire,
 - favoriser la pratique sportive des femmes et des jeunes filles au sein des QPV et ZRR.
- ◆ favoriser l'apprentissage de la natation via le dispositif « j'apprends à nager ».
- ◆ promouvoir le « sport-santé » sous toutes ses formes.
- ◆ accompagner les actions locales organisées en marge des grands évènements sportifs internationaux.

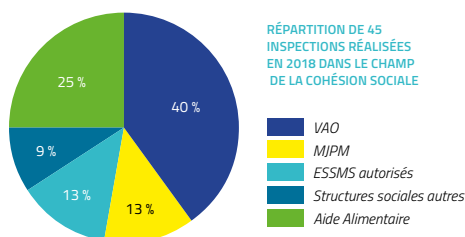
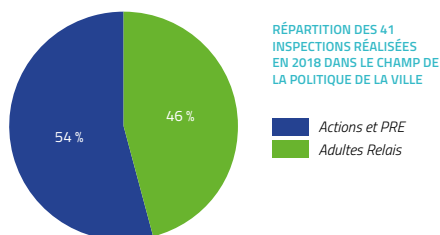
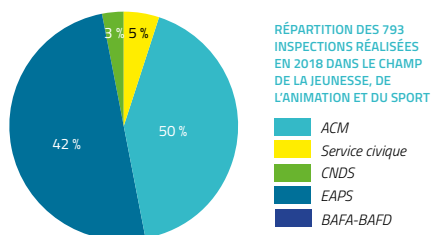
Départements	Nombre de structures* ayant reçu une aide en 2018				Montant des aides CND5 allouées en 2018 en €			
	Clubs ou structures associatives locales	Structures ou comités départementaux	Ligues	Total	Clubs ou structures associatives locales	Structures ou comités départementaux	Ligues	Total
CÔTE-D'OR	152	33		185	632 928	181 405		814 333
DOUBS	141	35		176	519 200	259 051		778 251
JURA	51	29		80	234 146	216 115		450 261
NIÈVRE	68	28		96	180 426	247 850		428 276
HAUTE-SAÔNE	69	29		98	230 366	204 000		434 366
SAÔNE-ET-LOIRE	112	35		147	425 703	314 800		740 503
YONNE	35	27		62	229 078	197 351		426 429
TERR. DE BELFORT	50	19		69	130 926	131 250		262 176
BFC	678	235	76	989	2 582 773	1 751 822	960 635	5 295 230

Source : DRDJSCS BFC, données 2016.

(*) pour les clubs multisports, chaque section compte pour une structure différente

INSPECTION CONTRÔLE ÉVALUATION (ICE)

PRÈS DE 900 CONTRÔLES DÉPLOYÉS SUR TOUS LES TERRITOIRES ET TOUTES LES THÉMATIQUES (JEUNESSE, CITOYENNETÉ, SPORT, COHÉSION SOCIALE, FORMATIONS).



Source : Bilan des contrôles 2018 et prévisions 2019

La sécurité des usagers et le bon usage des fonds publics sont les priorités de l'État dans le champ de la jeunesse, de la citoyenneté, des sports et de la cohésion sociale. Près de 900 actions de contrôles et d'inspection ont été réalisées sur le territoire régional. Ces actions couvrent 12 domaines : accueils collectifs de mineurs (ACM), mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), vacances adaptées organisées (VAO), dispositifs de la politique de la ville, centres de distribution d'aide alimentaire, établissements d'activité physique et sportive (EAPS), etc.

- **Jeunesse et sport** : 793 contrôles ont été réalisés dont le plus gros volume concerne les ACM (397 contrôles) et les EAPS (334 contrôles), soit 98 % du programme prévu.
- **Cohésion sociale** : 45 inspections ont été réalisées, soit 83 % du programme prévu.
- **Politique de la ville** : 41 contrôles ont été réalisés avec un accent particulier sur le contrôle des Programmes de réussite éducative (PRE), soit 100 % du programme prévu.
- **Formations** : des contrôles d'épreuves certificatives ont été réalisés dans différents organismes de formation du champ jeunesse et sport (16), ainsi que 2 contrôles pédagogiques.

Outre la réalisation des contrôles proprement dite, l'exigence sans cesse croissante et légitime a conduit la DRDJSCS à développer l'analyse de risques permettant un meilleur ciblage des structures à visiter d'une part et à poursuivre la professionnalisation du réseau des contrôleurs d'autre part.

De plus, en 2018, la Mission régionale et interdépartementale d'inspection contrôle évaluation (MRIICE) a mis en œuvre une démarche d'autodiagnostic de son organisation et de son activité : la démarche « Repères ». Celle-ci répond à la norme ISO NF EN ISO/CEI 17020 « Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection ». Le plan d'action issu de cet autodiagnostic a été mis en œuvre en 2019 pour structurer, professionnaliser et sécuriser les démarches de contrôles dans la région.

■ DÉFINITIONS

Le PRIICE est le programme régional et interdépartemental d'inspection contrôle évaluation. Il est piloté par la DRDJSCS et construit conjointement avec les DDCS-PP. Il est établi sur la base des priorités nationales de contrôle et des objectifs et moyens locaux.

■ SIGLES

ACM : accueil collectif de mineurs

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

CNDS : Centre national de développement du sport

EAPS : Établissement d'activité physique et sportive

ESSMS : Établissement ou service social ou médico-social

MIPM : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

PRE : Programme de réussite éducative

POSS : Plan d'organisation de la surveillance et des secours

VAO : Vacances organisées adaptées

CHIFFRES CLÉS BFC



Structures / dispositifs contrôlé.e.s : 879

Taux de réalisation du PRIICE : 97 %

Taux de structures contrôlées : 3 % à 15 %

Départements	Champ Jeunesse et Sport		Champ Politique de la ville		Champ Cohésion sociale		Ensemble des champs	
	Nombre d'inspections réalisées	Taux de réalisation	Nombre d'inspections réalisées	Taux de réalisation	Nombre d'inspections réalisées	Taux de réalisation	Nombre d'inspections réalisées	Taux de réalisation
CÔTE-D'OR	126	84 %	6	100 %	5	45 %	137	82 %
DOUBS	148	106 %	9	100 %	5	83 %	162	105 %
JURA	107	139 %	3	75 %	5	71 %	115	130 %
NIÈVRE	52	91 %	2	100 %	4	100 %	58	92 %
HAUTE-SAÔNE	53	82 %	9	113 %	3	100 %	65	86 %
SAÔNE-ET-LOIRE	133	102 %	6	100 %	5	83 %	144	101 %
YONNE	95	94 %	3	100 %	4	133 %	102	95 %
TERR. DE BELFORT	73	124 %	3	100 %	3	100 %	79	122 %
DRDJSCS	6	21 %	0	0 %	11	100 %	17	43 %
dont appui DRDJSCS	56	110 %	11	138 %	19	90 %	86	108 %
BFC	793	98 %	41	100 %	45	83 %	879	97 %

Source : DRDJSCS BFC, Bilan des contrôles 2018 et prévisions 2019

Le taux de réalisation correspond au nombre d'inspections réalisées par rapport au nombre d'inspections programmées



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de publication :

Philippe Bayot

Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté

Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'appui au pilotage
et à l'inspection contrôle (MAPIC)

Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet :

www.bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr